



DOCUMENT 4

RAPPORT D'ACTIVITE SOCIÉTÉ CIVILE L'ARP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU JEUDI 23 JUIN 2016

L'objet de ce rapport est de vous faire part des activités de la société civile L'ARP en matière de gestion de droits, d'action culturelle et d'actions d'intérêt général depuis la dernière réunion de notre Assemblée Générale Ordinaire.

En effet, L'ARP n'est pas une société de perception et de répartition de droits comme les autres, cette activité première constituée, depuis la création de L'ARP, un socle permettant d'assurer d'autres actions.

L'activité de gestion de droits nous permet en effet de financer des actions culturelles et de développer au sein de l'ensemble de la filière cinématographique une représentation des auteurs-réalisateurs-producteurs conforme à l'intérêt général.

I. ACTIVITE DE GESTION DE DROITS

Au cours de l'exercice 2015, L'ARP devait répartir à ses membres au titre de leur activité de production :

- 427.412 € de rémunération pour la Copie Privée France et Etranger, dont 393.388€ restant à reverser ;
- 96.391 € de droits de retransmission simultanée et intégrale par câble, dont 90.228€ restant à reverser.

Ces écarts s'expliquent en partie par l'envoi tardif de la Procirep et de l'Angoa des informations servant au traitement de la facturation, mais aussi, par le délai que prennent les membres à nous renvoyer leurs factures.

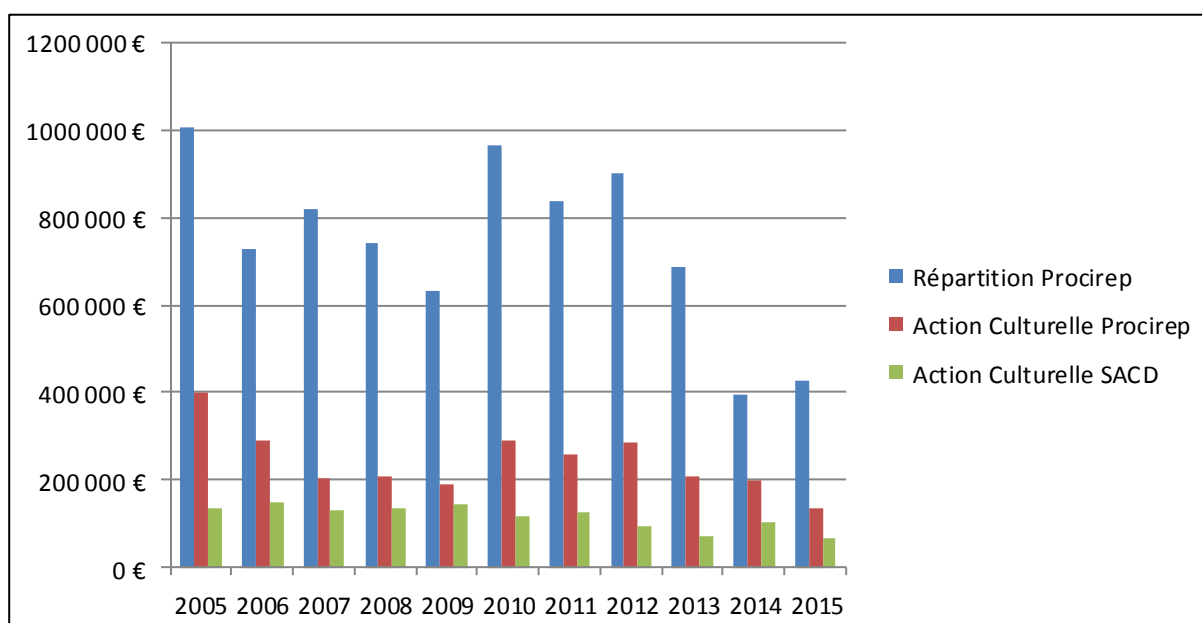
A. REMUNERATION POUR COPIE PRIVEE FRANCE 2014 RÉPARTIE EN 2015

Pour rappel, dans le calcul de la répartition, seules les chaînes de télévision obtenant un taux d'audience supérieur à 1% du marché national, sont prises en compte. De ce fait, on retrouvera en 2014 les mêmes chaînes qu'en 2013, à savoir TF1, France2, France3, CANAL+...

ainsi que quelques chaînes de la TNT. Aussi, compte tenu de la durée des droits voisins, **seules les œuvres de moins de 50 ans se voient rémunérées par la PROCIREP.**

Par rapport à 2014, les perceptions de 2015 ont été légèrement mieux pour la Copie Privée, contrairement aux appels de fonds, qui eux ont diminué de près d'un tiers. Cela est dû à un taux de copiage en baisse pour les œuvres diffusées en France.

	REPARTITION (€)		ACTION CULTURELLE (€)	
	PROCIREP	PROCIREP	SACD	
2004 (répartition en 2005)	1 007 974	401 940	136 264	
2005 (répartition en 2006)	729 094	290 145	147 727	
2006 (répartition en 2007)	821 009	204 615	130 090	
2007 (répartition en 2008)	741 713	207 735	135 162	
2008 (répartition en 2009)	631 941	188 915	144 679	
2009 (répartition en 2010)	965 329	290 005	118 207	
2010 (répartition en 2011)	837 844	257 520	126 044	
2011 (répartition en 2012)	903 046	286 926	92 489	
2012 (répartition en 2013)	685 786	206 273	69 060	
2013 (répartition en 2014)	393 244	200 007	102 206	
2014 (répartition en 2015)	427 412	133 702	67 450	



Comme chaque année depuis 2010, la proportion du taux de copiage des œuvres audiovisuelles entre cinéma et télévision reste sensiblement la même en 2014.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de copiage cinéma	30%	25%	20%	17,3 %	16,7%	19,8 %	18,45 %	17,5%	16,4%	17,9%	16,9%
Taux de copiage télévision	70%	75%	80%	82,7 %	83,3%	80,2 %	81,55 %	82,5%	83,6%	82,1%	83,1%

En ce qui concerne les ventes des supports numériques, les principales familles contributrices sont les décodeurs et boxs multimédia à disque dur (1/3 des collectes Procirep en 2014). D'autres supports numériques tels que les smartphones et tablettes tactiles continuent de participer à la quasi-totalité de l'assiette de la rémunération pour Copie Privée.

FRAIS DE GESTION

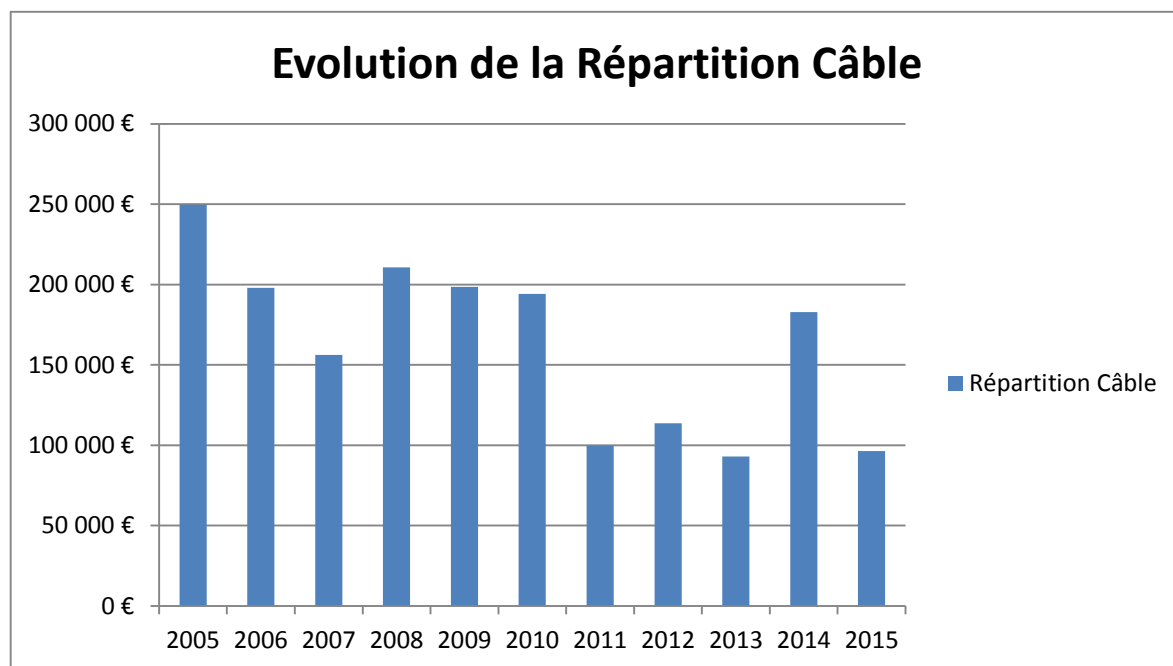
Concernant la répartition effectuée en 2015, les frais de gestion de la PROCIREP s'élevaient à 6,10% et ceux de L'ARP à 5,50%. Les frais de gestion des membres de L'ARP s'élevaient à 11,60%.

B. REMUNERATION CABLE

Contrairement à la rémunération pour Copie Privée, celle des retransmissions câbles ont diminué de moitié entre 2014 et 2015. Les régularisations de contrats de perception de droits avec certains opérateurs de télévision étant faites, le total de la rémunération câble revient à un niveau normal, restant cependant plus bas qu'il y a encore quelques années.

REMUNERATION PRODUCTEUR AU TITRE DES DROITS CABLE REPARTIS PAR L'ARP

2004	249 550 Euros
2005	197 942 Euros
2006	156 286 Euros
2007	210 642 Euros
2008	198 646 Euros
2009	194 158 Euros
2010	99 755 Euros
2011	113 652 Euros
2012	93 095 Euros
2013	182 777 Euros
2014	96 391 Euros



Comme nous vous l'avons indiqué dans bon nombre de courriers et de rapports d'activité depuis plusieurs années, nous vous rappelons vivement **qu'il ne peut pas y avoir de rémunération câble sans avoir fait de déclaration au préalable**. Ne disposant pas de la qualité d'ayant-droit, L'ARP ne peut pas effectuer cette déclaration à votre place ou en votre nom.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **sommes en jeu peuvent être importantes** et qu'il est fort dommage de délaisser ces sommes censées vous revenir.

Ces sommes, si elles ne sont pas revendiquées, restent, au mieux, dans les comptes de l'AGICOA et donnent lieu à des prescriptions au bout de 10 ans et, au pire, **sont revendiquées à tort et versées à d'autres ayants-droit**.

Nous insistons également sur l'importance de **régler vos conflits** avec vos contre-déclarants ou, tout au moins, de manifester votre existence auprès de l'ANGOA.

En effet, nous vous rappelons que, depuis mars 2003, la procédure de règlement des conflits indique **qu'une absence de réponse de votre part entraîne automatiquement le renoncement de vos revendications et la perte de vos droits**. Nombre d'entre vous perdent peu à peu les droits câble de leur catalogue simplement en ne répondant pas aux fax de l'ANGOA, ou aux mails/courriers de Vincent LOF.

N'hésitez pas à contacter ce dernier pour toute information (Tél : 01 53 42 40 03 ou vlof@larp.fr).

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion qui vous sont prélevés sont de 5,40% (dont 2,40% pour l'ANGOA) pour le câble étranger, et de 15,80% (dont 6,20% pour l'ANGOA) pour le câble France.

II. ACTIONS CULTURELLES MISES EN PLACE EN 2015

L'ARP a pour vocation de défendre une régulation de l'industrie cinématographique susceptible de préserver tant l'indépendance de la production cinématographique que sa diversité.

L'ARP défend la diversité culturelle et le droit d'auteur, mais également la capacité de chaque pays à se doter d'une politique nationale de soutien à la création cinématographique, ainsi que sa capacité à encourager la plus large diffusion possible des œuvres.

Financées par les 25% d'action culturelle générés par la répartition Copie Privée Producteur et par l'accord avec la SACD, les actions d'intérêt général de la société civile L'ARP prennent quatre formes :

- Tout d'abord, L'ARP subventionne directement un certain nombre d'associations ;
- L'ARP apporte son soutien à plusieurs manifestations culturelles ;
- L'ARP organise directement (ou co-organise) des manifestations culturelles en France comme à l'étranger (cf. détail ci-dessous). Pour ces dernières, le personnel de L'ARP (Déléguée Générale, Délégué Général Adjoint, Chargée des Actions Culturelles, Responsable Communication, Responsable financière et comptable...) et ses infrastructures (locaux, téléphone, déplacements, réceptions...) sont directement sollicités ;
- Enfin, L'ARP initie et prend part à un certain nombre d'actions en faveur de la diversité culturelle cinématographique.

Cette année encore, L'ARP s'est donc investie sur de nombreux événements dont le point commun a été de mettre en avant tous les cinémas, que ce soit au Cinéma des Cinéastes (avant-premières, ciné-club, séances spéciales...), lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon, comme sur des événements extérieurs (festivals, master class, travail auprès des scolaires...).

En 2015, L'ARP s'est engagée pour une meilleure accessibilité des séances par les personnes aveugles, déficientes visuelles, sourdes et malentendantes, dans le cadre du Festival de Cannes... blanches au Cinéma des Cinéastes. L'ARP a aussi tenu à soutenir l'Eden Cinéma de La Ciotat, toute première salle de cinéma du monde, en y organisant des rencontres « Hors les murs » avec les cinéastes de L'ARP.

Enfin, au-delà de tout ce travail d'exposition des films et de ceux qui les font, L'ARP s'est naturellement mobilisée dans tous les combats politiques qui animent la profession.

A. SUBVENTIONS DIRECTES AUX ASSOCIATIONS

- Soutien Financier à hauteur de 600 € à l'Association pour les Deuxièmes Rencontres Internationales des Organisations Professionnelles de la Culture (**ADRIC**)
- Soutien financier à hauteur de 7 500 € à **Eurocinéma**.

- Soutien financier à hauteur de 10 000 € à l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (**ALPA**)

B. MANIFESTATIONS SOUTENUES PAR L'ARP

1. VCU French Film Festival de Richmond

La 23^{ème} édition du *VCU French Film Festival de Richmond* soutenu par L'ARP, s'est déroulée du 26 au 29 mars 2015.

Les 15 longs métrages suivants ont été présentés en avant-première :

- ***Gemma Bovary*** d'Anne Fontaine
- ***Diplomatie*** de Volker Schlöndorff
- ***Pas son genre*** de Lucas Belvaux
- ***De toutes nos forces*** de Niels Tavernier
- ***Bébé tigre*** de Cyprien Vial
- ***The bird : a love affair*** de Jean Achache
- ***Un illustre inconnu*** de Matthieu Delaporte
- ***Dead Man Talking*** de Patrick Ridremont
- ***Belle et Sebastien*** de Nicolas Vanier
- ***Avoir 20 ans dans les Aurès*** de René Vautier
- ***Parisiennes*** de Slony Sow
- ***Le temps des aveux*** de Régis Wargnier
- ***Le retour de Martin Guerre*** de Daniel Vigne
- ***L'enlèvement de Michel Houellebecq*** de Guillaume Nicloux
- ***La nuit américaine*** de François Truffaut

Ainsi que 13 courts-métrages :

- ***TGV*** d'Emilie Noblet
- ***Son seul*** de Nina Maïni
- ***Samourai*** d'Alexandre Gavras
- ***Planter les choux*** de Karine Blanc
- ***Mr Lune*** de Julien Sèze
- ***Tiroir caisse*** de Gérard Camy
- ***Odile et Michel*** de Danny Sanga
- ***La fille du rail*** d'Eva Sehet
- ***J'ai pas envie qu'on se quitte maintenant*** de Joachim Cohen
- ***Futur proche*** de Rosalie Brun
- ***Lune et le loup*** de Toma Leroux
- ***L'art et la manière culturelle à l'école*** de Julien Camy
- ***Marcel !*** de Jean Achache

2. Clap 89 :

L'ARP a soutenu la 28^{ème} édition de **CLAP 89**, qui s'est déroulée du 3 au 8 avril 2015, au théâtre municipal de Sens (en Bourgogne) sous la présidence de Blandine Lenoir.

A cette occasion, les prix suivants ont été remis :

- Prix Transpalux : ***Appartement à vendre***, de Jeanne Tachan

- Prix Transpalux : **Le premier pas**, d'Aurélien Laplace
- Clap option cinéma : **Bang Bang !**, de Julien Bisaro
- 7^{ème} Prix : **Bang Bang !**, de Julien Bisaro
- 6^{ème} Prix : **Un seul corps** de Sotiris Dounoukos
- 5^{ème} Prix : **La Gagne**, de Patrice Deboosere
- 4^{ème} Prix : **Anomalo**, d'Aitor Gutierrez
- 3^{ème} Prix : **Paul et Virginie**, de Paul Cartron
- Clap d'argent : **Oripeaux**, de Sonia Gerbeaud et Mathias de Panafieu
- Clap d'or : **Pastorale**, d'Oriane Polack

3. Collectif KINOMA :

En partenariat avec le collectif Kinoma, dans le cadre de projections régulières de courts-métrages, les membres de L'ARP ont été conviés à donner des Masterclass, devant un public essentiellement composé d'étudiants, jeunes réalisateurs et professionnels .

Ont ainsi participé à ces rendez-vous :

- **Julien Seri**
- **Thierry Boscheron**
- **Thomas Bidegain** et **Noé Debré**, suite aux Rencontres Cinématographiques de Dijon

4. FIFE – Festival International du Film de l'Environnement :

Le Cinéma des Cinéastes a accueilli le Festival International du Film de l'Environnement, du 4 au 10 février 2015.

5. Dijon à la Sorbonne :

Le 4 novembre 2015, dans la continuité des discussions menées lors des Rencontres Cinématographiques de Dijon (du 22 au 24 octobre) un débat reprenait le thème, discuté à Dijon, *Qu'avons-nous fait de nos 25 ans (de cinéma) ?* en présence de **Thierry Lounas**, Directeur de la rédaction de SoFilm, de **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD et animé par le cinéaste de L'ARP **Frédéric Sojcher**, Professeur des Universités, Directeur du Master en scénario, réalisation, production.

Le 25 novembre, l'Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne accueillait également **Thomas Langmann**, Vice-Président de L'ARP.

6. Paris Images Digital Summit :

En partenariat avec L'ARP, le Paris Images Digital Summit (ancien Festival Parisfx nouvellement élargi) s'est tenu les 21 et 22 janvier 2015 à Enghien-les-Bains afin de mettre à l'honneur la production d'effets visuels, l'utilisation de la 3D et de la 3D relief au cinéma, la télévision, la publicité et les jeux vidéo.

Tout au long de l'année 2015, **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP, a fait partie, pour la quatrième année consécutive, du Comité de programmation de la manifestation.

7. Festival Paris Courts Devant :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont accueilli du 10 au 20 décembre 2015 le Festival Paris Courts devant, qu'ils accompagnent depuis de nombreuses années et dont la « Fée » est l'auteur réalisatrice productrice **Julie Gayet**.

Pour la première fois cette année, une séance a accueilli tout spécialement au Cinéma des Cinéastes, deux membres de L'ARP venus présenter chacun un ou plusieurs courts-métrages. La projection était suivie d'une Masterclass, avec :

- **Brigitte Roüan** venue présenter son film **Grosse** (1985) ;
- **Rémi Bezançon** venu présenter **Le sourire du pompier** et **Je vous aime très fort**, deux courts métrages réalisés en 2014 dans le cadre d'une campagne de la Sécurité routière.

C. MANIFESTATIONS CULTURELLES ORGANISEES OU CO-ORGANISEES PAR L'ARP

1. COLCOA - City of Lights City of Angels

La 19^{ème} édition de COLCOA s'est déroulée du 20 au 28 avril 2015. 68 films (longs et courts) ont été présentés lors de 121 projections.

COLCOA est devenu le premier festival dédié au cinéma français aux Etats-Unis.

Longs Métrages en avant-première :

Compétition télévision (avec TVFI et Titratvs) :

- **Chefs - Saison 1** d'Arnaud Malherbe
- **Danbé, la tête haute** de Bourlem Guerdjou
- **Engrenages - Saison 5** de Frédéric Jardin
- **Les pilules bleues** de Jean-Philippe Amar
- **Le soldat blanc** d'Erick Zonca (film de clôture)
- **Le système de Ponzi** de Dante Desarthe
- **Templeton - Saison 1** de Stephen Cafiero

Compétition Cinéma :

- **108 rois-démons** de Pascal Morelli
- **L'affaire SK1** de Frédéric Tellier
- **Bon rétablissement !** de Jean Becker
- **Brooklyn** de Pascal Tessaud
- **Caprice** d'Emmanuel Mouret
- **Caricaturistes, fantassins de la démocratie** de Stéphanie Valloatto
- **Chante ton bac d'abord !** de David André
- **Chic !** de Jérôme Cornuau
- **La cité muette** de Sabrina Van Tassel
- **Les combattants** de Thomas Cailley
- **Le dernier coup de marteau** d'Alix Delaporte
- **Eau argentée** d'Ossama Mohammed
- **Elle l'adore** de Jeanne Herry
- **La French** de Cédric Jimenez

- **Gemma Boverly** d'Anne Fontaine
- **Les héritiers** de Marie-Castille Mention-Schaar
- **Une heure de tranquillité** de Patrice Leconte
- **Hippocrate** de Thomas Lilti
- **Un homme idéal** de Yann Gozlan (film d'ouverture)
- **L'homme qu'on aimait trop** d'André Téchiné
- **Mon Amie Victoria** de Jean-Paul Civeyrac
- **Of Men and War** de Laurent Bécue-Renard
- **La prochaine fois, je viserai le cœur** de Cédric Anger
- **Rendez-vous à Atlit** de Shirel Amitay
- **Samba** d'Éric Toledano et Olivier Nakache
- **The Search** de Michel Hazanavicius
- **Les souvenirs** de Jean-Paul Rouve
- **Steak (r)évolution** de Frank Ribière
- **Still the Water** de Naomi Kawase
- **Le temps des aveux** de Régis Wargnier
- **Terre battue** de Stéphane Demoustier
- **Le tournoi** d'Élodie Namer
- **Un peu, beaucoup, aveuglement** de Clovis Cornillac

Hors compétition cinéma (Colcoa Classics) :

- **L'amant de cinq jours** de Philippe de Broca
- **La chienne** de Jean Renoir
- **Le dernier métro** de François Truffaut
- **Deux hommes dans la ville** de José Giovanni
- **OSS 117 : Le Caire, nid d'espions** de Michel Hazanavicius
- **Paris, Texas** de Wim Wenders
- **Y aura-t-il de la neige à Noël ?** de Sandrine Veysset

Courts métrages :

- **La couille** d'Emmanuelle Poulain-Arnaud
- **L'ascenseur** d'Agnès Doolaeghe
- **Le premier pas** de Vanessa Clément
- **14 juillet** de Michaël Barocas
- **Notre Faust** d'Elsa Blayau, Chloé Larrouchi
- **Qui de nous deux** de Benjamin Bouhana
- **Foudroyés** de Bibi Bergeron
- **Où je mets ma pudeur** de Sébastien Bailly
- **J'aurais pas dû mettre mes Clarks** de Marie Caldera
- **Home sweet home** de Pierre Clenet, Alejandro Diaz-Cardoso, Romain Mazevet, Stéphane Paccolat.
- **Chaud lapin** d'Alexis Magaud, Soline Béjuy Maël Berreur, Géraldine Gaston, Flora Andrivon.
- **Coach** de Ben Adler
- **Au sol** d'Alexis Michalik

La délégation de cinéastes étaient composée cette année notamment de : **Eric Tolédano, Olivier Nakache, Michel Hazanavicius, Dante Desarthe, Jérôme Cornuau et Patrice Leconte ...**

2. L'ARP au Festival International du Film de Cannes

Le 68^{ème} Festival International du Film de Cannes s'est déroulé du 13 au 24 mai 2015.

L'ARP et la SACD ont, pour la sixième année consécutive, accueilli leurs membres ou d'autres professionnels au « Pavillon des Auteurs », espace ouvert destiné à informer les cinéastes, à les accueillir et à favoriser les rencontres professionnelles.

Situé à la Pantiéro, c'est un lieu incontournable où les auteurs et l'ensemble des professionnels du monde du Cinéma se rencontrent, échangent et débattent des enjeux qui animent le monde de la création cinématographique.

Quel est le parcours d'un scénario ? Comment les chaînes choisissent les projets ? Quelles sont les aides destinées aux auteurs ? Comment certains lieux publics s'ouvrent aux tournages ? Comment le cinéma français s'exporte à l'étranger ? En présence des représentants cinéma de grandes chaînes ou d'institutions, ces rencontres animées par Pascal ROGARD, directeur général de la SACD, ont abordé toutes les questions que se posent les auteurs.

Les rendez-vous des auteurs ont accueilli cette année :

- Vendredi 15 mai à 11h : **Nathalie Coste-Cerdan** Directrice du Cinéma du Groupe CANAL+
- Lundi 18 mai à 11h : **Jackie Buét**, Directrice du Festival International de Films de Femmes de Créteil et du Val-de-Marne, en présence de **Sophie Deschamps**, Présidente de la SACD, et de nombreuses auteures et réalisatrices.
- Mardi 19 mai à 11h : **Nathalie Toulza-Madar**, Directrice générale de TF1 Films Production
- Mercredi 20 mai à 11h : **Xavier Lardoux**, Directeur du Cinéma du CNC
- Jeudi 21 mai à 11h : **Valérie Boyer**, Directrice de France 2 Cinéma et **Daniel Goudineau**, Directeur de France 3 Cinéma.

DES DEJEUNERS PROFESSIONNELS

L'ARP a organisé un déjeuner professionnel, ayant pour objectif de réunir en petit comité, à partir d'une thématique donnée, les interlocuteurs de L'ARP dans un cadre convivial et professionnel.

Vendredi 15 mai : les questions liées à l'exploitation et à la distribution.

- **Florence Gastaud**, Déléguée Générale de L'ARP
- **Michel Hazanavicius**, Président de L'ARP
- **Frédérique Bredin**, Présidente du CNC
- **Éric Lartigau**, Cinéaste, membre du CA de L'ARP
- **Arnaud Boufassa**, Directeur du cinéma des cinéastes
- **Pierre Lescure**, Président du Festival de Cannes
- **Richard Patry**, Président de la FNCF
- **David Grumbach**, Directeur de Bac films
- **Brahim Chioua**, Directeur général de Wild Bunch
- **Thierry Lacaze**, Directeur de la distribution de Wild Bunch
- **Jean Labadie**, Président du Pacte
- **Jean-Pierre Decrette**, Directeur du développement Pathé

Par ailleurs, à l'occasion de la journée de l'Europe, le dimanche 17 mai 2015, L'ARP a accueilli un certain nombre de cinéastes tels que **Lucas Belvaux**, **Abderrahmane Sissako**, **Costa Gavras**,

Michel Hazanavicius, autour du Commissaire Européen en charge du numérique **Günther Oettinger**.

3. Les Rencontres Cinématographiques de Dijon :

Les 10^{èmes} Rencontres Cinématographiques, présidées par **Jacques Audiard**, ont accueilli du 22 au 24 octobre 2015 au Grand-Théâtre près de 700 professionnels européens afin de réfléchir aux grands enjeux du secteur cinématographique :

Vendredi 23 octobre (9h-12h) :

Débats Anniversaire

1^{er} débat : Cinéma et régulation : qu'avons-nous fait de nos 25 ans ?

Avec :

- **Viviane Reding**, Députée européenne
- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD

2^{ème} débat : Cinéma et création : quel cinéma voulons-nous pour les 25 ans à venir ?

Animé par :

- **Thierry Lounas**, Producteur, distributeur et éditeur, Capricci - Directeur de la rédaction de So Film

Avec :

- **Cécile Gaget**, Directrice des ventes internationales de Gaumont
- **Michel Hazanavicius**, Vice-Président de L'ARP
- **Maxime Saada**, Directeur Général du Groupe CANAL+
- **Mathieu Tarot**, Producteur, Albertine Productions

Conclusion du débat par un discours de **Fleur Pellerin**, Ministre de la Culture et de la Communication.

Vendredi 23 octobre (14h-16h) :

Aux extrémités de la fabrication des films : des étapes sacrifiées ?

1^{er} débat : Le temps du développement est-il le grand négligé de la production ?

Animé par :

- **Dante Desarthe**, Co-Président de L'ARP

Avec :

- **Catherine Corsini**, Co-Présidente de la SRF
- **Pierre Guyard**, Producteur, Nord-Ouest Film
- **Isabelle Madelaine**, Productrice, Dharamsala
- **Jean-Paul Salomé**, Président d'Unifrance
- **Franck Weber**, Directeur du développement de Gaumont

2^{ème} débat : La post-production est-elle la dernière variable d'ajustement des films ?

Animé par :

- **Serge Siritzky**, Directeur de la publication d'Écran total

Avec :

- **Gilles Gaillard**, Directeur Général de Mikros Image
- **Abraham Goldblat**, Gérant de I Médiante Post-Production
- **Jean Mizrahi**, Président Directeur Général d'Eclair – Groupe Ymagis

Ces débats étaient ponctués par une intervention de l'ADEF, qui présentera le Livre blanc de l'export : ***L'export : un métier stratégique et créatif***

Samedi 24 octobre (9h-12h) :

La classification des œuvres est-elle encore adaptée à notre société ?

Animé par :

- **Hervé Bérard**, Auteur, Réalisateur
- **Luc Béraud**, Auteur, Réalisateur, Producteur

Avec :

- **Catherine Breillat**, Auteur, Réalisatrice, Productrice
- **Xavier Lardoux**, Directeur du Cinéma du CNC
- **Jean-François Mary**, Conseiller d'Etat, Président de la Commission de classification des films
- **Gaspar Noé**, Cinéaste, et **Vincent Maraval**, Directeur des ventes internationales de Wild Bunch (par skype)

Samedi 24 octobre (14h-16h) :

CINEASTES !

Animé par :

- **Eric Lartigau**, Co-Président de L'ARP

Avec :

- **Thomas Bidegain**, Auteur, Réalisateur
- **Antony Cordier**, Auteur, Réalisateur
- **Noé Debré**, Auteur
- **Katia Lewkowicz**, Auteur, réalisatrice

A l'occasion des Rencontres Cinématographiques de Dijon, L'ARP souhaite toucher un public sans cesse plus nombreux et varié. « *Le cinéma au cœur de la cité* » est un programme d'évènements, de plus en plus large et complet, proposés chaque année aux cinéphiles, tels que :

FILMS EN AVANT-PREMIERES EN PRESENCE DES EQUIPES DE FILMS

Jeudi 22 octobre à 18h00 au Cinéma Olympia

Un + une de **Claude Lelouch**

Jeudi 22 octobre à 18h30 au Cinéma Darcy

L'Hermine de **Christian Vincent**

Jeudi 22 octobre à 18h45 au Cinéma Devosge

Le Grand jeu de **Nicolas Pariser**

Vendredi 23 octobre à 18h15 au Cinéma Olympia

Les Cowboys de **Thomas Bidegain**

Vendredi 23 octobre à 18h30 au Cinéma Devosge

Avril et le monde truqué de **Franck Ekinci** et **Christian Desmares**

Samedi 24 octobre à 10h00 au Cinéma Devosge

Je veux être actrice de **Frédéric Sojcher**

Projection suivie d'une discussion en présence du réalisateur et des comédiens.

LES TOILES ENCHANTEES : LA MAGIE DU CINEMA SE DEPLACE DANS LES HOPITAUX

Depuis 1997, l'association *Les Toiles enchantées*, présidée par Alain Chabat, parcourt la France pour offrir aux enfants malades, handicapés et hospitalisés, les derniers films à l'affiche. Grâce à l'association, la magie du cinéma se déplace dans les hôpitaux pour enfants malades, centres de rééducation et de pédiatrie et établissements pour enfants handicapés, dès la sortie en salles des films. L'enfant malade ou handicapé dépasse ainsi son quotidien pour accrocher son imaginaire à la magie des émotions du cinéma qui, au même titre que tous leurs soins, constitue un pas vers la guérison, vers le désir que demain existe. Du vrai cinéma, des films à l'affiche, en 35 mm, sur grand écran !

- Mardi 20 octobre 2015, à l'hôpital de Beaune : L'ARP a organisé une projection du film d'animation **Phantom Boy** en présence de **Gisèle Tsobanian**, Directrice des *Toiles enchantées*.
- Mercredi 21 octobre 2015 au CHU de Dijon (hôpital des enfants) : projection du film d'animation **Hôtel Transylvania 2** de Genndy Tartakovsky
- Jeudi 22 octobre 2015 à l'Institut Médico Educatif La Rente Bel Air (PEP21) : projection du film d'animation **Mune le gardien de la lune** de Benoît Philippon et Alexandre Heboyan.

LA CARTE BLANCHE DE JACQUES AUDIARD

Jeudi 22 octobre à 20h30 au Cinéma Devoges

- Le Président des Rencontres, Jacques Audiard, a présenté **Le Feu follet** de Louis Malle.

LA BOURGOGNE FAIT SON CINEMA

Vendredi 23 octobre à 18h00 au Cinéma Darcy

Cérémonie de parrainage d'un jeune réalisateur bourguignon par **Cédric Klapisch**, cinéaste de L'ARP, suivie de la projection de 4 courts métrages soutenus par la Région Bourgogne, en présence des équipes des films :

- **Un jour le diable** de **Florian Kuhn**
- **La fille du gardien de prison** de **Manon Heugel**
- **Dans la forêt lointaine** de **Ronan Tronchot**
- **Maman** de **Victoria Musiedlak**

SEANCE DOCUMENTAIRE

Jeudi 22 octobre à 20h00 à la MJC de Chenove

- Projection de **Manuela** d'**Emilio Belmonte**, en présence de l'équipe du film.

4. Opérations « Enseignement et Cinéma » :

LES FILMS EUROPÉENS

L'ARP, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne et en relation avec le Rectorat de Dijon, invite chaque année les collégiens et lycéens de Dijon à découvrir plusieurs films européens au cinéma Devosge.

Durant l'année scolaire 2014-2015, les films suivants ont été proposés :

- **Film russe : *The Major*** de Yury Bykov (2013)
- **Film allemand: *Gold*** de Thomas Arslan (2013)
- **Film anglophone (américain): *All is lost*** de JC Chandor (2013)
- **Film Italien (en anglais) : *This must be the place*** de Paolo Sorrentino (2011)

Durant l'année 2015-2016, les films suivants ont été programmés :

- **Film irlandais : Vendredi 16 octobre 2015 : *Calvary*** de John Michael McDonagh (2014)
- **Film estonien : Vendredi 18 décembre 2015 : *Crosswind - la croisée des vents*** (2015) de Martti Helde (2014)
- **Film turc : vendredi 12 février 2016 : *Mustang*** de Deniz Gamze Ergüven (2015)
- **Film croate : vendredi 8 avril 2016 : *Bonté divine – the priest children*** - de Vinko Bresan (2015)

TRAVAIL AUTOUR DES FILMS, RENCONTRES AVEC DES REALISATEURS POUR TOUS LES PUBLICS

Les étudiants des Beaux-Arts : rencontre avec Michel Ferry

Le 17 novembre 2015, le réalisateur **Michel Ferry** s'est rendu à Beaune, à la rencontre des étudiants de l'Ecole des Beaux-Arts, pour une journée d'initiation à l'Histoire du cinéma.

Durant cette journée, qui s'est déroulée dans une salle du Cap'cinéma de Beaune, Michel Ferry a souligné les évolutions du cinéma dans la forme, et dressé un parallèle audacieux avec la peinture

LES CONFERENCES POUR LES ENSEIGNANTS

L'ARP, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bourgogne, et en relation avec le Rectorat de Dijon, propose chaque année un cycle de conférences, au cinéma Devosge, les premiers lundis des vacances scolaires, à un public de plus en plus large : les enseignants de toute la Côte-d'Or, des collèges et lycées d'enseignements général (public et privé) et des lycées agricoles, les élèves de l'UFM de Dijon, les élèves de Terminale « option cinéma » du lycée du Castel à Dijon. Ces conférences sont également proposées aux élèves de la SUFCOB (organisme de formation des adultes de 25 à 60 ans souhaitant obtenir le baccalauréat), ainsi qu'à l'université inter-âge (UTB) et à l'OPAD (Office pour les Personnes Agées de Dijon)

Les conférences de l'année scolaire 2014-2015, se sont déroulées autour du thème : PANORAMA DU CINEMA ESPAGNOL

- **Lundi 20 octobre 2014 : *Mort d'un cycliste*** de Juan Antonio Bardem (1955) ; conférence animée par **Annabel Lanier**, Professeur de cinéma au lycée Castel de Dijon.
- **Lundi 22 décembre 2014 : *La chasse*** de Carlos Saura (1966) ; conférence animée par **Emeric de Lastens**, Conseiller cinéma et audiovisuel de la DRAC Bourgogne

- **Lundi 23 février 2015 : *Le bourreau*** de Luis Garcia Berlanga (1965) ; Intervenante : **Agnès Pigler**, Docteur en philosophie.
- Lundi 27 avril 2015 : ***Amours cannibales*** de Manuel Martín Cuenca (2013); Intervenante : **Alice Chappau**, journaliste et chargée de communication au cinéma Cap vert de Dijon.

Pour l'année 2015-2016, c'est **LE CINEMA IRANIEN** qui est mis à l'honneur, à travers la programmation suivante :

Ouverture de la saison : Mardi 08 septembre 2015 à 20h30

Avant-première de ***Red Rose*** de Sepideh Farsi en présence du réalisateur

Rendez-vous 1 : Lundi 19 octobre 2015

Taxi Téhéran de Jafar Panahi (2015)

Intervenante : **Alice Chappau**, journaliste et chargée de communication au cinéma Cap vert de Dijon.

Rendez-vous 2 : Lundi 21 décembre 2015

Une femme iranienne de **Negar Azarbayjani** (2015)

En présence de la réalisatrice

Rendez-vous 3 : lundi 8 février 2015

Iranien de **Mehrad Tamadon** (2014)

En présence du réalisateur

Rendez-vous 4 : lundi 4 avril 2016

Close up d'Abbas Kiarostami (1991)

Intervenante : **Annabel Lanier**, professeur de cinéma au lycée Castel de Dijon.

5. Un artiste à l'école :

L'opération *Un artiste à l'école*, portée par l'association *La culture et la copie privée*, dont L'ARP est membre, propose à une vingtaine d'artistes (auteurs, artistes interprètes, musiciens, producteurs, graphistes, dessinateurs...) des différents secteurs (cinéma-audiovisuel, musique, arts graphiques...) de retourner sur les bancs de leur école, collège ou lycée, afin d'évoquer leur parcours, leur métier, partager leur expérience, et discuter avec les jeunes de la création artistique en général.

La 3^{ème} édition s'est déroulée du 3 février au 31 mars 2014. L'événement s'inscrit dans une volonté de démocratisation culturelle, afin de rapprocher les citoyens de la création, de l'art et de la culture, de les sensibiliser aux métiers artistiques, mais également de susciter de nouvelles pratiques culturelles, de faire naître et de conforter de futures vocations professionnelles.

Cette initiative a quatre objectifs majeurs :

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale : la culture a encore aujourd'hui trop souvent une image élitiste, distante et éloignée : la rencontre des enfants et des adolescents avec un artiste qui a fréquenté le même établissement scolaire favorise un mouvement d'ouverture à l'égard de la culture, de

la création et des métiers artistiques, grâce la transmission d'une trajectoire individuelle à laquelle ils peuvent s'identifier.

- Faire de la pédagogie sur la démarche et le métier artistiques : en expliquant aux enfants son parcours personnel, l'artiste leur transmet une connaissance des filières existantes. Une information juste et concrète leur est ainsi donnée sur les difficultés et la rigueur qu'impose toute démarche artistique, mais aussi sur l'apport pour une société de compter en son sein des créateurs et des artistes.
- Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires : beaucoup d'élèves sont découragés et inquiets face à leurs futurs choix professionnels, et doutent de l'intérêt essentiel et majeur qu'apporte l'apprentissage scolaire. Grâce à la présence d'un artiste ayant fréquenté ce même établissement, ce moment de rencontres et d'échanges au sein de l'école, collège ou lycée, enrichi le rapport que les élèves entretiennent avec leur milieu scolaire, et redonne à l'école son rôle fondamental, socialisant et formateur.
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste. Des supports visuels pédagogiques sont proposés aux enseignants et aux directeurs d'établissements pour accompagner et mettre en image la rencontre : le film **1001 métiers de la Musique** (26'), les teasers **Qu'est-ce qu'un auteur ?** (2'14) et **Qu'est-ce qu'une œuvre ?** (1'49). Les enseignants ont également effectué en amont un travail de sensibilisation autour de l'œuvre de l'artiste (chanson, film, pièce de théâtre...).

Le 13 février 2015, le cinéaste de L'ARP **David Drach** (accompagné de sa mère la comédienne **Marie-José Nat**) est retourné dans son collège Passy-Buzenval à Rueil-Malmaison (92) pour présenter le film de son père Michel Drach « *Les violons du bal* » (dans lequel ils jouent tous les trois ensemble) à l'occasion des 40 ans d'anniversaire du prix d'interprétation que Marie-José Nat avait reçu à Cannes en 1975.

6. Fondation Culture et diversité :

La Fondation Culture et Diversité, créée en 2006, a pour mission de lutter contre les inégalités sociales et de promouvoir les arts et la culture en favorisant l'accès des jeunes issus de l'éducation prioritaire aux pratiques et formations artistiques.

Elle intervient sur un large éventail d'activités artistiques (théâtre, musique, danse, photo etc.) et met en place plusieurs programmes en faveur de l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles, en partenariat avec ces établissements de renom (Ecole du Louvre, Ecole nationale des Chartes, Institut National du Patrimoine, écoles d'art appliqués, d'architecture, etc.).

En partenariat avec la FEMIS, la Fondation Culture et Diversité propose depuis 2008 à 13 étudiants bacheliers issus de l'éducation prioritaire ou boursiers de l'enseignement supérieur, sélectionnés au niveau national, de participer à l'atelier « égalité des chances pour faire du cinéma », dont l'objectif est d'augmenter leurs chances de réussite au concours de la FEMIS. Cet atelier est organisé dans les locaux de la FEMIS et comprend des rencontres avec des professionnels, un apprentissage de connaissances techniques et théoriques sur le cinéma.

L'ARP a accepté d'accompagner ces 13 étudiants dans leur parcours académique, en proposant, à travers ses membres auteurs-réalisateurs-producteurs :

- De relayer les **candidatures de stages** recherchés par les étudiants selon la spécialité vers laquelle ils se destinent (production, réalisation, écriture de scénario)
- De développer un système de **parrainage**, tout au long de la scolarité de l'étudiant
- D'inviter 10 étudiants à toutes les avant-premières et soirées organisées au Cinéma des Cinéastes tout au long de l'année.
- D'accueillir 3 étudiants aux **Rencontres Cinématographiques de Dijon**
- D'organiser une **soirée de projection** des courts-métrages réalisés par les étudiants, au Cinéma des Cinéastes.

7. L'ARP hors les murs à La Ciotat

En 2015, L'ARP s'est associée au Cinéma Eden de La Ciotat et a accompagné la venue de quelques-uns de ses cinéastes dans la toute première salle de cinéma du monde.

Dans la continuité des événements organisés au Cinéma des Cinéastes, L'ARP a développé avec l'Eden des rencontres « Hors les murs » entre les cinéastes et les cinéphiles ciotadens. Après avoir accueilli Jeanne Labruno en 2014, l'Eden a accueilli deux événements en 2015 :

- Les 19 et 20 février, **Paul Vecchiali** présentait au public ciotaden ses films **Corps à cœur** (1979) et **Nuits blanches sur la jetée** (2014), ainsi que le film de Laurent Achard **La dernière séance** (2010), dans le cadre d'une carte blanche.
- Les 6 et 7 mai, le Cinéma Eden avait prévu d'accueillir **René Féret**. Suite à la disparition du réalisateur, le 28 avril 2015, cette rencontre devenue hommage a permis de découvrir ou redécouvrir deux œuvres de René Féret : le 6 mai, à 20h30, son dernier film, **Anton Tchekhov – 1890** (sorti le 18 mars 2015) était sera projeté et présenté au public par l'équipe de l'Eden. Puis, le 7 mai, deux séances proposaient **La Communion solennelle** (1977), l'un de ses tous premiers films, largement autobiographique.

Ces rendez-vous, accessibles gratuitement par le grand public, ont été organisés en partenariat avec l'Association Les Lumières de l'Eden et la Ville de La Ciotat, qui se mobilisent pour animer le Cinéma Eden à l'occasion de sa réouverture, suite à sa récente restauration.

Cette association hautement symbolique dessine une passerelle entre le patrimoine du cinéma et les créateurs d'aujourd'hui. Elle se prolongera en 2016 par de nouvelles rencontres entre un cinéaste de L'ARP et l'Eden.

8. Avant-premières de L'ARP :

Dans son établissement le Cinéma des Cinéastes (75017), L'ARP accueille régulièrement **les avant-premières publiques de films**, pour certains d'entre eux réalisés ou produits par ses membres.

Ainsi en 2015, ont été organisées les projections suivantes :

- **Un + Une** de **Claude Lelouch**, en sa présence, suivi d'une discussion animée par le cinéaste de L'ARP **Jean-Paul Salomé** ;
- **En mai fais ce qu'il te plait**, de **Christian Carion**, en sa présence, suivi d'une discussion animée par la cinéaste de L'ARP **Cécile Telerman** ;
- **L'Antiquaire**, de **François Margolin**, en présence de l'équipe du film ;

- **Adama** de **Simon Rouby**, suivi d'une discussion, suivi d'une discussion animée par. Cette séance avait lieu à l'occasion de l'ouverture de la 14^{ème} fête de l'animation, et était organisée avec l'Association française du cinéma d'animation, Naïa productions, l'Institut français et Océan films. Le film était précédé du court métrage **Duo** de **Janis Aussel, Elsa Boyer, Marie-Pierre Demessant, Dorian Lee, Laurent Moing, Guiy Mojabi** et **Aron Bothman**.
- **Alda et Maria** de **Pocas Pascoal**, en présence de l'équipe du film ;
- **Indésirables**, de **Philippe Barassat**, en présence de l'équipe du film ;
- **La loi du marché**, de **Stéphane Brizé** ;
- **Love** de **Gaspar Noé**, en sa présence, suivi d'une discussion ;

9. Les cinéastes invitent... l'ami européen :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes souhaitent mettre à l'honneur le cinéma européen à travers plusieurs soirées annuelles intitulées « *Les Cinéastes invitent... l'ami européen* » autour d'une projection en avant-première et en présence du réalisateur européen.

Ces rendez-vous sont organisés en partenariat avec la SACD et la SAA et visent à encourager les échanges culturels entre la France et l'étranger.

A l'issue de la projection, le cinéaste de L'ARP et le réalisateur européen invité animent une discussion avec les professionnels présents et le public, non seulement sur l'aspect artistique du film, mais également sur les spécificités du cinéma du pays invité (conditions de financement, circulation des films français dans ce pays et des films de ce pays en France, problématiques des coproductions entre la France et le pays invité...).

En 2015, les cinéastes de L'ARP ont ainsi accueilli :

- **L'AMI PORTUGAIS** (8 janvier 2015) : pour l'avant-première du film **Alda et Maria** de **Pocas Pascoal** suivie d'un débat avec la réalisatrice animé par **Michel Ferry**, cinéaste de L'ARP ;
- **UNE COPRODUCTION Allemagne-France-Georgie-Royaume uni** (9 mars 2015) : pour l'avant-première du film **Le Président** de **Mohsen Makhmalbaf** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Michel Hazanavicius**, cinéaste et co-Président de L'ARP ;
- **L'AMI ESTONIEN** (11 mars 2015) : pour l'avant-première du film **Crosswind** de **Martti Helde** suivie d'un débat animé avec le réalisateur par **Michel Ferry**, cinéaste de L'ARP ;
- **L'AMI ALLEMAND** (21 avril 2015) : pour l'avant-première du film **Le Labyrinthe du silence** de **Giulio Ricciarelli** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Laurent Heynemann**, cinéaste de L'ARP ;
- **L'AMI BELGE** (31 août 2015) : pour l'avant-première du film **Le tout nouveau testament** de **Jaco van Dormael** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Jean-Paul Salomé**, cinéaste de L'ARP ;
- **L'AMI HONGROIS** (29 octobre 2015) : pour l'avant-première du film **Le fils de Saul** de **Lazlo Nemes** suivie d'un débat avec le réalisateur animé par **Eric Tolédano**, cinéaste de L'ARP.

10. Ciné-club de L'ARP :

Chaque premier dimanche du mois à 11h, L'ARP propose au Cinéma des Cinéastes la séance exceptionnelle d'un film (chef-d'œuvre, rareté, pépite méconnue...) réalisé par un membre de L'ARP. Chaque séance est suivie d'une rencontre avec le réalisateur ou d'un membre de l'équipe du film.

En 2015, le Ciné-club de L'ARP a accueilli, en présence des réalisateurs :

- ***Alberto Express d'Arthur Joffé***
- ***Année Juliette*** de **Philippe Le Guay**
- ***Cent francs l'amour*** de **Jacques Richard**
- ***Cuisine et dépendances*** de **Philippe Muyl**
- ***La piste du télégraphe*** de **Liliane de Kermadec**
- ***Les frères Pétard*** d'**Hervé Palud**
- ***Plein Sud*** de **Luc Béraud**
- ***Sans un cri*** de **Jeanne Labrune**

11. Hommage à Chantal Akerman :

L'ARP, la SCAM et la SACD ont organisé le 12 novembre au Cinéma des Cinéastes un hommage à la cinéaste Chantal Akerman, récemment disparue.

A l'occasion de cette soirée riche en témoignages, et en présence de nombreuses personnalités de la création et de proches de Chantal Akerman, les films suivants ont été présentés :

- ***Saute ma ville***, court métrage
- ***Je, tu, il, elle***, long métrage

Agnès Varda a témoigné de son amitié et de son admiration pour Chantal Akerman, tandis que Colette Felous, administratrice de la SCAM, a lu un extrait de ***Ma mère rit***, roman de Chantal Akerman (Editions Mercure de France).

12. Festival de cannes... blanches :

L'ARP et le Cinéma des Cinéastes souhaitent continuer d'organiser, tout au long de l'année, des séances régulières en audiodescription pour les personnes aveugles et déficientes visuelles.

Depuis des années, L'ARP défend une plus grande accessibilité des œuvres, en salle et sur les autres modes de diffusion. L'objectif du « *Festival de Cannes ...blanches* » est donc de proposer au public aveugle et déficient visuel une programmation variée et régulière de films accessibles.

Le Cinéma des Cinéastes s'est progressivement équipé dans ce but, avec un système d'émetteurs-récepteurs et de boucles magnétiques individuelles (Fidélío).

Cette année, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes ont présenté en séances accessibles :

- ***La loi du marché*** de Stéphane Brizé
- ***Jamais de la vie*** de Pierre Jolivet
- ***Voyage en Chine*** de Zoltan Mayer

- ***L'ombre des femmes*** de Philippe Garrel
- ***La grande illusion*** de Jean Renoir
- ***Le Prénom*** de Matthieu Delaporte et Alexandre de la Patellière
- ***Le tout nouveau testament*** de Jaco van Dormael
- ***Ni le ciel ni la terre*** de Clément Cogitore
- ***Réalité*** de Quentin Dupieux
- ***Rendez-vous à Atlit*** de Shirel Amitai
- ***Valley of love*** de Guillaume Nicloux

Souhaitant faire perdurer ces séances dans la programmation de leurs salles, L'ARP et le Cinéma des Cinéastes communiquent l'actualité de ces séances, auprès des associations concernées ou partenaires sensibles à ces sujets : Association Valentin Haüy, Unadev, Retour d'Image, CFPSAA...

13. Le jour le plus court :

Accompagnant l'opération « *Le jour le plus court - La fête du court-métrage* » menée par l'Agence du Court métrage en partenariat avec le CNC, l'Institut français et France Télévisions, L'ARP et le cinéma des cinéastes ont programmé le 19 décembre 2015 une séance de courts métrages intitulée **La vie trop court des cinéastes**, en hommage à quelques cinéastes récemment disparus :

- ***Le rêve de Radja*** et ***Tricot*** de Jean-Louis Bertuccelli, présentés par Julie Bertuccelli
- ***De ma fenêtre*** de Gabriel Auer, présenté par Catherine Blangonnet-Auer
- ***Saute ma ville*** de Chantal Akerman
- ***Dirty slapping*** d'Edouard Molinaro
- ***Anne et les tremblements*** de Solveig Anspach, présenté par Jean-Luc Gaget
- ***Un bel après-midi*** et ***Le homard*** d'Artus de Penguern, présentés par Elise Larnicol

14. Séances spéciales :

Au-delà des avant-premières, L'ARP a organisé des rencontres exceptionnelles autour de films programmés au Cinéma des Cinéastes :

- ***Spartacus et Cassandra*** d'Ioanis Nuguet
- ***Au bord du monde*** de Klaus Drexel, en présence de l'équipe du film
- ***Avril et le monde truqué*** de Franck Ekinci et Christian Desmares
- ***Eau argentée*** de Wiam Simav Bedirxan, en présence d'Ossama Mohammed
- ***Edgar Morin, Chronique d'un regard croisé***, réalisé par Céline Gailleurdet Olivier Bohler, suivi d'une discussion sur le cinéma avec **Edgar Morin** et l'équipe du film.
- ***El club*** de Pablo Larrain, en sa présence
- ***Fidelio*** de Lucie Borleteau, en sa présence
- ***Haramiste*** d'Antoine Desrosières, suivi d'une discussion avec **Luc Béraud**, cinéaste de L'ARP, le réalisateur et les actrices
- ***Jamais de la vie*** de Pierre Jolivet, en sa présence
- ***De sable et de sang*** de Jeanne Labrune, en sa présence
- ***Si je t'aime, prends gare à toi*** de Jeanne Labrune, en sa présence
- ***Le bal Babylone*** d'Ala Eddine Slim, Ismaël et Youssef Chebbi, suivi d'une discussion avec les réalisateurs
- ***Much Loved*** de Nabil Ayouch, suivi d'une discussion animée par **Antoine Desrosières**, cinéaste de L'ARP

- **Une belle fin** d'**Uberto Pasolini** en présence du réalisateur
- **Valley of love** de Guillaume Nicloux, suivi d'une discussion avec **Guillaume Nicloux** et **Sylvie Pialat**
- **Voyage en Chine** de **Zoltan Mayer**, en sa présence

D. SERVICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES REALISATEURS PRODUCTEURS MEMBRES DE L'ARP :

Dans le cadre de sa communication interne et externe, L'ARP a développé en 2014 les outils d'une meilleure diffusion de l'information.

Animation du site Internet de L'ARP :

L'ARP compte parmi ses outils de communication, le site Internet (<http://www.larp.fr/home/>) avec les objectifs suivants :

- éditorialiser et mettre en ligne les actualités du secteur, de L'ARP et de ses membres ;
- consacrer une page spéciale à chaque membre de L'ARP, afin d'en mettre en valeur l'actualité, la filmographie, les centres d'intérêts ;
- proposer de la documentation sur les différents sujets politiques de L'ARP.

Présence de L'ARP sur Internet :

L'ARP a continué en 2015 à utiliser les réseaux sociaux, afin d'utiliser ces outils complémentaires pour mieux diffuser son information.

La Page Facebook de L'ARP réunit 7 530 internautes auxquels sont adressés les communiqués de L'ARP, actualités et invitations du Cinéma des Cinéastes.

L'ARP réunit également 6 960 abonnés sur Twitter, qu'elle utilise notamment pendant les débats des Rencontres Cinématographiques de Dijon, ces discussions donnant lieu à des réactions simultanées, de la part de L'ARP comme de la part des professionnels présents.

Enfin, L'ARP entretient une page Dailymotion afin de mettre en ligne et en lien sur son site, des interviews des Membres de L'ARP et les captations de grands rendez-vous annuels, notamment *Cinéastes !*

Newsletter hebdomadaire :

L'ARP a mis en place l'envoi d'une newsletter hebdomadaire adressée exclusivement aux membres de L'ARP afin de les informer sur l'actualité du secteur et de partager avec eux les positions et réflexions de L'ARP sur l'ensemble des enjeux en cours.

E. DIVERSITE CINEMATOGRAPHIQUE

L'action de L'ARP en faveur de la diversité culturelle s'est traduite en 2015 par une présence au sein des différentes instances nationales et européennes.

Depuis la fin de l'année 2014 et durant l'année 2015, L'ARP a notamment participé, en concertation avec l'ensemble des organisations professionnelles, au suivi de plusieurs dossiers.

FRANCE

1. Négociations avec CANAL+ :

En février, les discussions s'ouvrent avec CANAL+ après que Rodolphe Belmer, Directeur Général, a accepté le principe d'une prorogation de deux mois de l'accord préexistant. L'ARP et les autres organisations professionnelles rencontrent donc le groupe audiovisuel afin d'entendre ses demandes: ne pas proroger son aide à la distribution, pouvoir diffuser les films 70 fois, au lieu de 35, sur une période de 6 mois après le début de la fenêtre, étendre de 7 jours à 30 jours la durée de la disponibilité des films en télévision de rattrapage pour les abonnés, mettre en œuvre une aide au développement de 2 M€ via des conventions de développement avec les producteurs, de façon à combler certains manques éditoriaux pour la chaîne. Les organisations professionnelles (BLIC BLOC ARP UPF) ont alors pour objectif de trouver une position commune sur ces demandes et une nouvelle architecture d'accord.

L'ARP voit dans cet accord une opportunité d'imaginer, pour la première fois, des obligations cohérentes avec l'utilisation du réseau numérique et pense que la régulation peut offrir à CANAL+ des éléments concurrentiels.

En mars, la négociation avec CANAL+, qui aurait dû aboutir au plus tard le 28 février 2015, n'a toujours pas abouti. Le BLIC prône le statu quo et de ne rien accorder de plus à CANAL+ ; le BLOC et L'ARP perçoivent que CANAL+ demande davantage de diffusions pour développer une véritable plateforme. Il faut donc amener CANAL+ vers une nouvelle forme d'usages, avec la télévision de rattrapage, demander des garanties sur le nombre de films et de diffusions, comme sur la diversité des œuvres. Or, le groupe semble hésiter dans la direction qu'il veut prendre.

L'ARP adresse alors un courrier à Bertrand Méheut. L'esprit se veut constructif, exprimant que la nuance pour aboutir à un accord est de tel ordre que l'on peut le régler en bonne intelligence. D'autant que ce blocage de CANAL+ bloque aussi toutes les autres négociations.

Le BLIC ne semble toujours pas prêt à envisager une évolution de l'accord permettant la prise en compte de l'évolution des moyens technologiques et un accompagnement de CANAL+ dans cette voie, tandis que le BLOC se rapproche des positions de L'ARP, demandant avec elle la mise en place de garde-fous qui doivent permettre d'éviter certains effets pervers à craindre face à la volonté de CANAL+ de plus diffuser les films (6 mois pour 50 diffusions).

A ce stade, toute compensation supplémentaire est totalement refusée par CANAL+, alors même que le blackout en fin de fenêtre (protection de la fenêtre suivante), a été ramené à 3 mois dans ses dernières propositions...

CANAL+, qui a largement durci sa position, propose alors pour l'aide à la distribution un maintien à 5 M€ sur un an (et demeurerait alors en dehors des obligations de financement telles que décrites dans le décret) ainsi qu'une aide de 2 M€ par an sur 3 ans, abondée par le CNC à hauteur de 3 M€ par an sur toute la durée, puis une reprise par le CNC de ce soutien. Les 2 M€ seraient alors pris sur les sommes réservées à la contribution complémentaire versée sur le reliquat de l'aide à la distribution, diminuant en conséquence le soutien à la production...

L'ARP défend avec constance ses positions, pendant des mois et dans un contexte particulièrement agressif ; CANAL+ demandant davantage de diffusions, L'ARP se doit d'être

attentive à la préservation de la diversité des films soutenus, à la création d'un observatoire neutre pour prévenir le risque d'auto-alimentation entre CANAL+ et Studiocanal, et au maintien du versement de 5 millions d'euros d'aide à la distribution que CANAL+ souhaitait arrêter.

L'APC ne signe tout d'abord pas l'accord avec CANAL+, demandant une valorisation financière de 3 millions d'euros et que CANAL+ paye plus cher chaque film. Le BLOC se divise quant à lui, ses organisations étant en désaccord.

Par ailleurs, alors que l'aide à la distribution doit être partiellement prise sur les obligations de financement (le CNC devant en outre y contribuer aussi à partir de 2016), l'APC et l'UPF souhaitent que seule la part européenne des obligations soit mise à contribution. Mais pour L'ARP cela reviendrait à ne pas faire preuve de la solidarité aujourd'hui nécessaire à la distribution indépendante (la part européenne assurant généralement des revenus aux distributeurs français, ce qui n'est pas le cas de la part française).

Toujours prête à rappeler à CANAL+ l'importance du partenariat qui l'unit à une création cinématographique indépendante, L'ARP s'assure auprès du CNC de la création d'un observatoire spécifique à l'auto-alimentation via Studiocanal.

En mai, L'ARP, après de longs mois de discussion, signe le nouvel accord avec CANAL+ pour cinq ans (y compris 2015). Elle y voit un accord qui permet à CANAL+ une nouvelle forme de développement grâce aux nouvelles diffusions possibles, et garantit un nombre de films et d'investissements sur cinq ans. Toutefois, si le système est sauvé, ces négociations n'ont pas permis de réinventer le modèle ni d'anticiper sur ce que sera CANAL+ demain. Il règne donc un sentiment amer d'avoir seulement « sauvé les meubles ».

Quoi qu'il en soit, l'accord présente plusieurs avancées : CANAL+ bénéficie de 50 diffusions au lieu de 36, sur 6 mois au lieu de 3, la télévision de rattrapage s'étale sur toute la durée de diffusion sur le bouquet de chaînes ; une garantie d'un minimum de 10 diffusions par film s'instaure, conformément à l'exigence de L'ARP ; le nombre de films financés est garanti entre 105 et 135 sur 10 ans ; le CNC s'engage à la création d'un observatoire de l'auto-alimentation conformément à des demandes de L'ARP pour éviter que CANAL+ ne s'auto-alimente chez Studiocanal de manière systématique ou excessive ; un observatoire de la diffusion est créé avec le CSA ; l'aide à la distribution est reconduite pour le début de l'accord, tandis que le CNC prendra le relais à travers un nouveau système d'aide.

Ce nouvel accord de 5 ans permet d'avoir l'assurance d'un maintien de l'exigence du décret sur ces années, et donc un financement assuré (à condition que la santé de CANAL+ se maintienne, ce que cet accord paraît permettre) de près d'1,2 milliards d'euros sur 5 ans. Alors que les organisations de producteurs souhaitent pouvoir bénéficier d'une augmentation de la participation financière de CANAL+, L'ARP défend l'idée d'une nouvelle architecture d'accord qui assure indépendance et diversité.

En juin, une nouvelle version de l'accord est en cours de signature avec l'ensemble des organisations, y compris l'APC et l'UPF qui avaient refusé le premier accord. Les discussions permettent, notamment aux côtés de la SRF, de renforcer l'accord sur quelques points clefs au bénéfice du cinéma. L'aide à la distribution n'est pas affectée, et l'accord prévoit une augmentation des moyens alloués aux obligations de financement EOF, en prenant une part des sommes réservées jusqu'ici à la prime au succès.

Les 0,5% de chiffre d'affaires seront redécoupés à partir de 2016 : 30% iront s'ajouter aux obligations de financement EOF de 9,5% du chiffre d'affaires ; 1 M€ ira financer l'aide à la distribution à la place du million pris sur les obligations de financement ; 30% minimum seront consacrés à la contribution supplémentaire. En effet, plus répartitrice, il était important de la sanctuariser.

Plus structurant que le recours à l'observatoire de l'autoalimentation décidé avec le CNC, l'accord prévoit aussi que Studiocanal ne pourra se constituer producteur délégué, et limite l'alimentation des chaînes de CANAL+ par le catalogue de Studiocanal.

En septembre, Vincent Bolloré reprend la main sur CANAL+. Rodople Belmer (Directeur Général) et Nathalie Coste-Cerdan (Directrice du cinéma) sont remplacés par Maxime Saada et Didier Lupfer, ce qui confirme que l'urgence à trouver un accord avec CANAL+ était réelle.

Alors que Vincent Bolloré souhaite renforcer l'intégration de la chaîne dans Vivendi, L'ARP demeure vigilante à ce que l'accord avec CANAL+ ne soit pas dénoncé.

2. Négociations avec France Télévisions :

Dans le cadre des négociations alors programmées avec le groupe public, les organisations restent partagées, entre celles qui souhaitent que le cinéma trouve sa place en télévision de rattrapage gratuite et celles qui s'y opposent.

La suite des négociations est incertaine du fait de la transition vers la nouvelle Présidence du groupe audiovisuel public.

En avril, L'ARP adresse ses félicitations écrites à Delphine Ernotte, nouvelle présidente de France Télévisions. Elle y joint ses propositions pour la valorisation des relations entre France Télévisions et le cinéma, reconnaissant bien sûr tout le travail déjà effectué.

D'une part, L'ARP y appelle France Télévisions à maximiser la diffusion des films français et européens que le groupe soutient financièrement, mais expose insuffisamment sur l'ensemble de ses chaînes. Cela doit passer par un accord « groupe » intégrant une meilleure circulation des œuvres entre les chaînes, mais également par l'extension de la télévision de rattrapage pour le cinéma. Ce mode de diffusion doit, plus que jamais, intégrer les œuvres cinématographiques, de façon éditorialisée et qualitative, afin que ces œuvres soient accessibles au plus grand nombre, et particulièrement au jeune public. Pour autant, il faut dessiner un cadre pertinent pour, notamment, éviter la dévalorisation économique des œuvres.

D'autre part, L'ARP demande à France Télévisions de s'engager fermement à garantir un financement des œuvres pérenne et stable, qui ne fragilise pas l'écosystème du paysage audiovisuel. Cela doit être rendu possible par l'élargissement de l'assiette de recettes de la contribution pour l'audiovisuel public, ou par une réflexion autour de nouveaux moyens de ressources, notamment grâce aux canaux non-linéaires de France Télévisions.

Le Ministère de la Culture et de la Communication a alors connaissance du fait que Delphine Ernotte se montre favorable au retour de la publicité après 20h.

L'ARP s'oppose à ce retour en arrière. La solution est-elle de revenir à la publicité ? N'y aurait-il pas là une régression ? Sur les ressources de France Télévisions, toute espérance de réforme de la redevance et de taxation des FAI est nulle.

L'ARP adresse donc un courrier, ensuite rendu public, au Président de la République François Hollande, arguant que la meilleure voie est d'ajuster la redevance ainsi que la taxation des FAI. Alors que le dossier est annoncé comme étant déjà arbitré, contre toute attente François Hollande se prononce contre le retour de la publicité, et favorable tant à une hausse de la taxe sur les FAI, qu'à une hausse de la redevance.

L'ARP salue cette décision mais s'interroge sur les motivations de la Présidente de France Télévisions de défendre le retour de la publicité après 20h sans s'interroger sur d'autres modèles économiques possibles. L'ARP reste attachée à ce que la redevance, qui reste la principale ressource de l'audiovisuel public, puisse être modernisée de façon à tendre vers plus d'équité fiscale et sociale d'une part, et puisse prendre en compte les nouveaux supports de diffusion d'autre part.

Si L'ARP n'a pas encore obtenu satisfaction sur la redevance, elle a semble-t-il été partiellement entendue : le projet de loi de finances préparé par le gouvernement prévoit en effet de substituer une réouverture de la publicité après 20h sur France Télévisions par une dynamisation de la taxe dite Copé, qui finance l'audiovisuel public en ponctionnant les fournisseurs d'accès à Internet.

En octobre, le projet de Loi de financement 2016 entérine la décision du gouvernement d'augmenter la taxe dite « Copé », qui permet la taxation des FAI pour financer l'audiovisuel public. France Télévisions peut en attendre 75 M€.

En novembre, Delphine Ernotte rencontre Dante Desarthe, Eric Lartigau, Costa Gabras, Michel Hazanavicius, Camille de Casabianca, Joël Farges et Florence Gastaud. Ce déjeuner se révèle constructif pour entamer une réflexion commune sur la collaboration entre le groupe public et le cinéma français.

3. Négociations avec Orange Cinéma Séries :

En février, un accord avec OCS semble se dessiner. L'ARP y défend l'idée d'une clause de diversité mieux axée sur les plus petits budgets, faute de pouvoir obtenir une clause prévoyant plusieurs cliquets. L'essentiel du débat tient alors à savoir quelle part est réservée au préfinancement des films d'expression originale française sur l'ensemble des 179 M€ d'obligations négociés à 5 ans. Les organisations de producteurs et de cinéastes souhaitent que cette part soit la plus importante possible, il faut aussi permettre l'acquisition d'œuvres européennes par le bouquet.

Les discussions reprennent en mars. Tandis que le BLIC ne se prononce pas, L'ARP fait une proposition commune avec le BLOC et l'UPF, afin de permettre la conclusion prochaine d'un accord. Cependant, certaines dispositions ralentissent les discussions : l'inclusion d'une clause de réouverture des négociations, en cas d'évolution des accords existant par ailleurs amenant à une mutation du secteur importante, et l'inclusion d'une clause de black-out en fin de fenêtre de seulement 2 semaines, là où 1 à 2 mois avaient cours auparavant. Un tel raccourcissement de la période de protection précédant la fenêtre suivante risque alors de compliquer les négociations avec CANAL+.

En juin, les discussions sont rouvertes. OCS fait une nouvelle proposition sur la base de celle des organisations professionnelles, y confirmant son souhait d'une période sans diffusion en fin de fenêtre d'exclusivité réduite à 2 semaines, demandant le passage de 2 à 3 modules de multidiffusions de ses films, assorti d'une télévision de rattrapage de 2 mois par module au lieu d'un. Enfin, une clause de résiliation fragilise beaucoup l'accord.

En juillet, un accord est finalement signé avec OCS, qui permet une éditorialisation plus importante des films. OCS étant destiné à un parc d'abonné fermé, l'augmentation de la capacité de diffusion par film est donc sans effet réel sur la valeur des œuvres pour les fenêtres suivantes.

Avec l'ensemble des organisations du cinéma, L'ARP se réjouit de cet accord transversal qui sécurise l'investissement en production et dynamise la diffusion en salles, tout en étant susceptible de contribuer à la croissance de la V&D grâce à la pratique confirmée du dégel des droits V&D durant l'exploitation linéaire.

4. Négociations avec TF1 et concentration :

En février, les négociations semblent pouvoir reprendre avec TF1. Elles pourraient permettre de trouver un accord sur le principe d'obligations de groupe, favorisant plus de flexibilité mais aussi plus d'obligation pour le groupe. L'ARP y défend l'idée d'une clause Recherche et développement reposant sur un objectif d'investissement moyen pour la chaîne.

En avril, la négociation avec TF1 avance : le groupe accepte en effet certaines concessions et semble désireux de diffuser du cinéma frais sur certaines chaînes du groupe (TV Breizh par exemple), sans oublier les films de la diversité.

En octobre, L'ARP s'interroge avec inquiétude devant les mouvements de concentration qui animent le secteur de l'audiovisuel et du cinéma. La tentative de rapprochement entre Newen et TF1 en est tristement symptomatique. Elle témoigne sans équivoque d'un mépris de la conscience collective et de l'intérêt commun qui ont pourtant toujours animé le monde de la création et ses diffuseurs. Cette tendance de plus en plus vive nécessite que les pouvoirs publics s'accaparent ce sujet, afin de trouver des voies de régulation pertinentes qui maintiennent un équilibre au sein du paysage audiovisuel.

Lorsque les décideurs ne sont plus qu'une poignée à avoir la main sur l'ensemble de la chaîne de fabrication et d'exploitation des œuvres, de leur écriture à leur diffusion, la pluralité de la création n'est plus garantie. L'ARP appelle à ne pas rester témoin passif de la mainmise par quelques acteurs privés sur une production indépendante, souvent fortifiée par le service public, et qui se fait au détriment de ce dernier. La création audiovisuelle et cinématographique indépendantes a une part de destin commun avec le service de l'audiovisuel public.

Alors que la nouvelle Présidente Delphine Ernotte doit relever le défi de réinventer le rôle de France Télévisions dans l'exposition et le financement de la création, la profession a la responsabilité de l'accompagner et de ne pas laisser fragiliser le premier partenaire en clair du cinéma indépendant par des attitudes uniquement guidées par la quête de la rentabilité individuelle, et qui revêtent une forme d'indécence. L'indépendance est le meilleur garant de la liberté de création. Un service public fort permettra de la préserver.

Par ailleurs, à ce jour, il semble que les négociations reprendront après le départ de Nonce Paolini et la nomination de son successeur.

5. Négociations avec le Groupe AB :

En février, le groupe AB prévoit le lancement d'un nouveau bouquet de chaînes dites de première diffusion cinéma, et s'apprête à signer une convention avec le CSA (refonte de deux chaînes existantes et création ex nihilo de trois autres chaînes).

Le CSA faisant de la négociation d'un accord avec les organisations professionnelles une obligation, le groupe suit les obligations réglementaires qui s'imposent à lui.

L'ARP espère pouvoir aller au-delà. Elle est satisfaite de voir un acteur économique privé s'intéresser de plus près au cinéma, depuis les films frais jusqu'au patrimoine. Cela devrait bénéficier aux films de la diversité, compte tenu des lignes éditoriales présentées et de l'engagement déjà annoncé sur les films dont le budget est inférieur à 4 M€.

Les négociations appelées à débiter au plus tard en juillet, pourraient donc permettre d'en fixer le principe. Mais L'ARP fait déjà valoir qu'elle sera vigilante à ce que l'arrivée de nouvelles chaînes ne conduise pas à plus de concurrence avec d'autres chaînes sur les mêmes films, mais plutôt à une meilleure répartition des financements.

6. Chronologie des médias

Après une année 2014 largement consacrée à la révision de l'accord, 2015 commence avec une proposition consolidée d'évolution de la chronologie, incluant un léger raccourcissement général, le principe des fenêtres glissantes, la limitation des possibilités de gel opéré sur la VOD durant l'exploitation télévisuelle, la création d'un observatoire permettant la révision et l'établissement de critères pour les différentes dérogations existantes.

Dans le cadre des discussions avec la profession, L'ARP insiste sur l'organisation d'un Day and Date régulé en France, que certains voisins européens expérimentent avec succès. L'ARP fait valoir la nécessité d'anticiper l'arrivée inéluctable de ce mode de distribution. Auprès du CNC, elle se déclare favorable à la création d'un groupe de travail officiel sur la question de la définition d'un Day and Date permettant à la fois de préserver la salle et d'améliorer la diffusion des œuvres, en particulier les plus fragiles.

De la même manière, L'ARP propose de travailler les critères définissant les services de SVOD (VOD par abonnement) vertueux, la définition à venir devant se caler sur le décret SMAD en cours de réforme. Il s'agit aussi de mieux dessiner la place des services de SVOD dans l'écosystème audiovisuel, l'objectif étant d'y rendre la diversité plus attractive et exposée.

En juin, la signature de l'accord avec CANAL+ permet enfin de relancer les négociations autour de la chronologie. Mais L'ARP regrette que la première rencontre organisée ne permette pas d'avancée. Elle y rappelle la distinction entre Day-and-Date (ou sortie simultanée à la fois en salles et sur d'autres supports) et Direct to VOD/e-distribution (sortie uniquement en VOD), qui évince la salle du dispositif de sortie.

7. Taxe Google :

En février, L'ARP soutient l'initiative de Fleur Pellerin de trouver de nouvelles solutions pour rétablir l'équité fiscale entre les acteurs nationaux et extranationaux dans l'environnement numérique actuel.

L'ARP a régulièrement soutenu cette démarche de mise à contribution des géants du Net, notamment lors des travaux de Sylvie Hubac ou Pierre Lescure. Grâce à leur statut protecteur ou leur installation hors de France, ces géants ont jusqu'ici pu bénéficier de conditions de concurrence déloyale leur permettant de profiter du marché français sans concourir à son développement ou à la vitalité de sa création.

L'ARP salue donc ce projet de taxer les services les plus gourmands en bande passante, dès lors qu'ils ne sont pas, par ailleurs, contributeurs à l'écosystème du cinéma.

8. Crédit d'impôt cinéma :

En septembre, le projet de loi de finances de fin d'année présenté par le gouvernement au Parlement intègre une amélioration substantielle du crédit d'impôt, et notamment un fort assouplissement sur le critère de langue : le taux passe à 30% pour le cinéma dans son ensemble ; l'éligibilité n'est plus limitée aux films en langue française si le choix d'une autre langue correspond à un besoin du scénario, si le film est un long métrage d'animation ou s'il est assimilable à une animation en comportant de « forts effets visuels » ; le plafond de crédit d'impôt passe à 30 M€.

Ce projet intervient simultanément à une polémique autour du tournage à venir de *Valérian* par Luc Besson.

L'ARP exprime sa satisfaction suite à l'adoption, le 30 septembre en Conseil des Ministres, d'importants aménagements du crédit d'impôt cinéma dans le projet de Budget 2016. Cette décision répond notamment à deux besoins importants du cinéma actuel. L'alignement du taux pour tous les films à 30% et la hausse du plafond du crédit maximal est un moyen efficace de lutter contre la délocalisation de nombreux tournages, attirés ailleurs par des conditions fiscales et sociales souvent bien plus avantageuses. En outre, l'ouverture aux films français réalisés en langue étrangère rend une forme de liberté aux cinéastes. Le choix de la langue peut se faire, sans perdre de la spécificité française, pour des raisons motivées et justifiées par une ambition artistique, très loin d'une stratégie de réduction de budget et de délocalisation de tournage. Les cinéastes d'aujourd'hui, et notamment français, naturellement sensibles à tout ce qui dépasse leur environnement immédiat, pourront ainsi tourner des films non francophones.

En novembre, en première lecture à l'Assemblée Nationale, les évolutions du crédit d'impôt cinéma telles que prévues par le projet de loi de finances 2016 ne sont pas amendées. Un amendement vient par ailleurs renforcer le volet audiovisuel du crédit d'impôt. L'ARP souhaite que le Sénat confirme le soutien des députés.

9. Commission de classification :

Depuis le début de l'année, L'ARP travaille avec ses représentants à la Commission de classification des films (Luc Béraud, Antoine Desrosières et Pascal Kané) à une réflexion –

partagée avec le CNC – sur la tendance au durcissement des interdictions délivrées, ou sur la solidité même des visas délivrés par la Ministre de la Culture et de la Communication sur avis de la commission de classification.

Une interdiction aux moins de 12 ans est alors délivrée pour la nouvelle version longue de *Il était une fois en Amérique*, de Sergio Leone, malgré le fait que, de l'avis de la commission, les scènes supplémentaires n'appelaient pas à commentaire, et que la version de 1984 avait été classée Tous publics. De plus, quelques mois après les deux opus de *Nymphomaniac* de Lars Von Trier, *Saw 3D : chapitre final* de Kevin Greutert voit son visa annulé suite à une saisine de l'association Promouvoir. Le Conseil d'Etat considère alors que le film comporte « un grand nombre de scènes filmées avec un grand réalisme, montrant des actes répétés de torture et de barbarie et représentant de manière particulièrement complaisante les souffrances atroces, tant physiques de psychologues, des victimes prises dans des pièges (...) ». Le Ministère de la Culture et de la Communication doit donc reprendre le dossier et délivrer un nouveau visa, plus restrictif. Au-delà de la question de la juste classification de ce film en particulier, la légitimité des avis délivrés par la Commission de classification est une nouvelle fois remise en question.

En juin, Luc Béraud, Antoine Desrosières, Pascal Kané et Florence Gastaud rencontrent Jean-François Mary, Président de la Commission, qui semble lui aussi conscient des dysfonctionnements.

Fin juin, L'ARP publie un communiqué de presse sur le nouveau passage de *Love*, de Gaspar Noé, devant la Commission de classification. Celle-ci a donné pour avis à la Ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin, une interdiction aux moins de 16 ans avec avertissement. Cependant, le film comporte de nombreuses scènes de sexe non simulé. Cela amène dorénavant à une forme d'automatisme d'une classification X ou d'interdiction aux - de 18 ans.

En juillet, la Commission ayant visionné *Love* une seconde fois à la demande de Fleur Pellerin, elle confirme son avis en proposant une interdiction aux moins de 16 ans, avec avertissement. La Ministre a entendu les appels de réforme, et confié une mission en ce sens à Jean-François Mary, actuel Président de la Commission de classification.

En août, L'ARP regrette que le juge des référés décide de suspendre le visa d'exploitation du film tant qu'il n'interdit pas la représentation du film aux mineurs de moins de 18 ans. Cette décision vient donner raison à l'association Promouvoir, dont le président, André Bonnet, ne cesse à travers ses interventions de porter atteinte au cinéma indépendant européen - en lui donnant une image dégradante, en dénigrant son sens artistique et en niant la portée pédagogique, qu'il ne semble pas mesurer. Au-delà, cette décision est un parfait non-sens, car si elle prend appui sur le texte de la loi, elle en oublie, comme André Bonnet, son esprit.

A nouveau, la légitimité du dispositif de classification est remise en cause, et il semble urgent de le repenser pour lui rendre tout son sens : il doit rechercher l'éducation et la protection des spectateurs les plus sensibles, sans négliger toutefois de s'inscrire dans un objectif de sanctuarisation de la liberté d'expression et de création - principe essentiel de la démocratie qu'il est plus impérieux que jamais de préserver et de renforcer. En effet, partant du constat exprimé par le ministère que « l'évolution des mœurs de la société impose à la Ministre d'arbitrer entre liberté d'expression et mesure de police restrictive, » L'ARP partage la conviction qu'elle doit se faire « dans un sens par principe favorable à la liberté ». Par ailleurs, en se laissant ouvert à de petites attaques techniques sur les visas délivrés par l'Etat, le dispositif semble être devenu l'efficace machine à publicité d'une association aux propos

nauséabonds, qui semble surtout vivre des condamnations de l'Etat par la Justice à couvrir ses frais légaux.

L'ARP appelle à repenser la classification des œuvres dans son ensemble et que soit lancée une discussion collective, qui permette d'aborder la nécessaire réforme du dispositif. Il est nécessaire, non pas d'entériner une tendance à la moralisation ou à la banalisation de la censure, mais de trouver les moyens de respecter le fondamental principe de liberté qui doit demeurer au cœur de la création. Lorsque le parti de l'extrémisme dit qu'il ne sert à rien de protéger des œuvres, qui comportent pourtant des éléments de la vie de la jeunesse, au motif que cette dernière pourrait de toute façon trouver bien plus sur Internet, il montre toute la mesure de son incompréhension de la différence entre sexualité et pornographie. En proposant de « garder les règles, » il montre bien qu'il préfère un système cassé à un système qui marche, pourvu que les moyens de nier l'importance d'une culture diverse dans notre société restent à sa disposition.

En septembre, c'est avec une grande satisfaction que L'ARP apprend la décision de la Ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin de lancer une concertation sur la classification des films. Elle se réjouit que les appels à corriger le problème de l'automatisme de certaines interdictions et à mener une réflexion de fond sur le dispositif de protection de la jeunesse aient été entendus, et les dysfonctionnements reconnus.

Il s'agit maintenant de travailler de concert avec le Président de la Commission de classification Jean-François Mary, en charge de cette concertation, pour retrouver la concordance entre les objectifs du dispositif des visas et ses moyens.

Afin de participer pleinement aux réflexions autour de cette réforme, L'ARP organise un débat sur le sujet, en présence des principaux protagonistes de l'affaire *Love*, aux Rencontres Cinématographiques de Dijon.

10. Loi Création :

En septembre, à l'heure où s'ouvre, à l'Assemblée nationale, l'examen du projet de loi sur la création, L'ARP se félicite du texte proposé par le gouvernement et soutenu par la Commission Culture.

Cette loi doit symboliser un moment essentiel de la politique culturelle si elle est votée avec ambition. D'abord, parce qu'elle pose enfin le principe fondamental de la liberté de création. Ce rappel, sans doute nécessaire en cette période, participe à réaffirmer la culture comme élément constitutif de la démocratie. Ensuite, ce projet de loi tente de poser les tous premiers jalons d'une nouvelle forme de régulation de la culture.

A ce titre, L'ARP salue l'intégration au projet de loi d'un grand nombre de mesures propres au cinéma, fruits des travaux collectifs menés par le CNC et les professionnels, suite à la Tribune de Vincent Maraval. Ces mesures doivent redonner de la transparence à l'économie du cinéma et contribuer ainsi à remettre l'intérêt collectif au centre de la production des films.

Surtout, un effort particulier semble être enfin réalisé en vue de faciliter la diffusion des œuvres et d'améliorer l'exposition du cinéma. En proposant un objectif clair d'exploitation permanente et suivie des films, le projet de loi doit permettre à de trop nombreuses œuvres non diffusées d'être (enfin !) vues.

Enfin, le nouveau cadre limitant dans le temps les accords sur la chronologie des médias renvoie chacun de manière pertinente à ses responsabilités, et répond à la nécessité d'ajustements des règles à l'évolution des usages et de la société.

Mais il faudra, pour cela, aller plus loin et réformer en profondeur la chronologie des médias, trouver des mesures qui rendent au cinéma toute sa place, pour qu'il soit exposé de manière plus pertinente. L'ARP juge impératif, dans le nouvel ordre audiovisuel et la nouvelle physionomie du parc de salles, de ré-imaginer l'ordonnement des écrans dans son ensemble, afin que tous les diffuseurs, la salle en premier lieu, retrouvent le plaisir (et l'intérêt) d'exposer dignement le cinéma.

En octobre, le projet de Loi sur la création est voté par l'Assemblée Nationale.

11. TVA à taux variable et numérique :

En mars, L'ARP encourage le gouvernement à demander la réouverture de la directive TVA, qui empêche l'application des taux préférentiels culturels aux biens et services culturels dès lorsqu'ils sont numériques. Ces derniers ne sont en effet pas sur la liste de ce qui peut relever d'un taux différencié du régime général.

Mais elle apprend avec dépit la décision de la Cour de Justice de l'Union européenne de nier la possibilité d'appliquer un taux de TVA réduit à des biens numériques, en l'occurrence les livres, alors qu'ils en bénéficient dans leur version physique. Selon elle, la neutralité technique doit se retrouver dans l'application des principes de l'Exception culturelle, et il est important de rouvrir la directive TVA afin qu'elle permette, en cohérence avec l'époque, l'inclusion des biens et services culturels numériques dans la liste de ceux qui peuvent bénéficier de taux préférentiels. La différenciation des taux de TVA est un outil essentiel des politiques publiques au bénéfice de la culture. Elle doit pouvoir exister dans un monde connecté.

12. Charte de bonne pratique dans la publicité en ligne :

En mars, L'ARP salue l'engagement dans la lutte contre la contrefaçon audiovisuelle de la Ministre de la Culture et de la Communication, illustré par la signature de la Charte des bonnes pratiques dans la publicité en ligne pour le respect du droit d'auteur et des droits voisins.

L'ARP approuve le plan d'action du gouvernement à l'encontre des sites internet de streaming, de téléchargement ou de référencement, qui exploitent illégalement et massivement les œuvres cinématographiques et audiovisuelles pour générer des bénéfices indus. Elle salue également les professionnels de la publicité et les annonceurs qui, en signant cette charte, montrent leur volonté de réguler le marché publicitaire pour mieux respecter la création et son modèle économique, qui est abîmé par le piratage.

L'assèchement des modes de financement des sites incriminés, de même que les recours judiciaires aux différentes procédures de référé et de requête tels que proposés par le gouvernement, répondent à une approche pragmatique et concrète pour lutter efficacement contre ces services illégaux, et contre ceux qui les soutiennent. A l'heure où le droit d'auteur entre aussi dans le débat européen, le gouvernement adresse là un signal fort aux autorités bruxelloises, pour la lutte contre le piratage.

A l'instar du Comité de suivi qui sera mis en place, L'ARP est déterminée à observer avec attention la bonne application de ces engagements.

13. Convention collective :

En mars, le Conseil d'Etat décide de remettre en question l'arrêté d'extension de la convention collective pris en juillet 2014 au motif que la convention, alors signée uniquement par l'API du côté des employeurs, n'était pas représentative de la production française.

Le Conseil d'Etat ne se prononce pas sur la représentativité des signataires de l'annexe, celle-ci ayant été signée après l'arrêté d'extension de juillet. En revanche, il fait valoir que la base juridique pour l'extension de l'annexe est caduque, dans la mesure où elle repose sur l'arrêté d'extension initial.

Le gouvernement relance donc une procédure d'extension, sur la base cette fois-ci des textes existant postérieurement à l'arrêté visé par le Conseil d'Etat.

L'ARP échange alors avec la SRF : elles souhaitent pouvoir analyser, via des cas concrets, les effets de la convention depuis sa mise en application.

L'ARP considère que si la réouverture totale des négociations ne semble pas une voie réaliste, des demandes d'aménagements pratiques basés sur des effets constatés de la convention peuvent s'avérer utiles. La Commission Mixte Paritaire, qui observe l'application de la convention et a vocation à relever les éventuels problèmes pour en permettre la correction, doit en tout état de cause être alimentée.

14. Exploitation :

En mai, au festival de Cannes, un déjeuner est organisé autour des questions d'exploitation et de distribution, avec Michel Hazanavicius, Eric Lartigau, Arnaud Boufassa, Florence Gastaud, Frédérique Bredin, Présidente du CNC, Pierre Lescure, Président du Festival de Cannes, Richard Patry, Président de la FNCF, David Grumbach, Directeur de Bac films, Brahim Chioua, Directeur général de Wild Bunch, Thierry Lacaze, Directeur de la distribution de Wild Bunch, Jean Labadie, Président du Pacte, et Jean-Pierre Decrette, Directeur du développement de Pathé.

L'objet de ce déjeuner est de défendre le principe selon lequel il faut adapter l'exposition des films aux zones géographiques et à leurs parcs de salles, afin de retrouver de la vertu dans la sortie des films. Chaque zone est différente en termes de concurrence, et cette particularité doit influencer sur la politique du distributeur : il faut créer des engagements croisés pour réguler l'ensemble et que la répartition des films sur tout le territoire s'opère naturellement.

En octobre, pendant le Congrès de la FNCF, le Président de Mk2 Nathanaël Karmitz publie une tribune choc dans *Le Figaro*. Il y fustige l'Art et essai après que, suite à son refus de répondre à un questionnaire sur la publicité dans ses salles, certains de ses établissements aient été déclassés.

L'ARP est abasourdie devant ses propos honteux qui jettent une suspicion déplacée sur l'Art et Essai en France. Il est particulièrement étonnant que Nathanaël Karmitz dénonce la supposée opacité du système de distribution d'aides publiques, alors que son propre circuit, Mk2, refuse justement de jouer le jeu collectif de la transparence. En effet, Mk2 a été sanctionné parce

qu'il refuse ce travail de déclaration qui lui a été demandé, obligation de transparence à laquelle toute la profession du cinéma se plie depuis les Assises de la diversité. La Loi Création présentée au même moment à l'Assemblée nationale comporte d'ailleurs un certain nombre de mesures allant dans le même sens.

L'ARP a toujours trouvé justifiée et nécessaire cette exigence dans la dépense de l'argent public. Cette condition est essentielle pour garantir que le système d'aide aux salles Art et Essai reste pérenne et vertueux. C'est pourquoi elle appelle à dépasser cette polémique sans fondement, et à se recentrer sur le véritable débat qui anime la profession : retrouver une exploitation vertueuse des films en salle. Ce travail implique aussi la modernisation de l'Art et Essai afin qu'il retrouve son ambition initiale : aider les salles réellement indépendantes dans leur effort d'exposer les films de la diversité et rééquilibrer les aides en faveur de celles qui en ont le plus besoin.

15. Studios de Bry-sur-Marne :

En février, L'ARP est alertée par le fait que la société Euromédia a décidé de se désengager des studios de Bry-sur-Marne et de se consacrer aux programmes de flux. Euromédia a ainsi vendu les studios d'Arpajon puis de Bry-sur-Marne à un marchand de bien en instaurant une clause de non concurrence, interdisant en conséquence l'ouverture de studios. Comme beaucoup de professionnels, L'ARP, notamment représentée par Dante Desarthe, se mobilise alors aux côtés des associations de défense des studios.

En rachetant les studios, Euromédia s'engageait auprès des pouvoirs publics à faire des travaux. Ceux-ci n'ont finalement pas été réalisés mais le groupe a tout de même réussi à faire une plus-value immobilière. L'ARP considère que, en laissant faire, l'Etat n'a pas respecté ses obligations de contrôle. Elle souhaite donc accompagner les techniciens dans leur combat et mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités.

En mars, Dante Desarthe et une délégation de professionnels rencontrent la Ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin. Après des mois de tractations et d'implication de nombreux professionnels du secteur, les studios repris peuvent finalement exercer la même activité. Le promoteur immobilier signe en effet un bail commercial avec Transpalux. 6 des 11 hectares, destinés aux studios, ateliers et décors, peuvent reprendre leur activité.

16. Situation d'Eclair Group :

En juin, L'ARP exprime son inquiétude pour Eclair Group, entreprise centenaire et partenaire historique du cinéma, symbole de l'apport essentiel des industries techniques à un grand nombre de films, ainsi que sa solidarité avec l'ensemble des équipes, reconnues partout et depuis toujours pour leur savoir-faire exceptionnel.

L'ARP juge très regrettable le flou artistique autour de la situation financière d'Eclair Group, alors que de nombreux plans d'aide ont tenté de le soutenir. Quelle que soit l'issue de la procédure de redressement judiciaire, elle demande alors aux pouvoirs publics d'avoir conscience du rôle essentiel de cette entreprise au cœur de l'industrie cinématographique, et de la nécessité de soutenir les industries techniques si fragilisées. L'ensemble des procédures à venir doivent s'effectuer dans l'intérêt des salariés du groupe, comme dans l'intérêt général du cinéma.

17. Réforme de l'agrément :

En octobre, alors que le CNC a confié à Alain Sussfeld une mission de réforme de l'agrément autour de deux thèmes centraux (relocalisation des tournages et langue de tournage), L'ARP se déclare prête à participer à cette consultation.

Dante Desarthe et Florence Gastaud sont auditionnés.

18. Dépôt légal :

En juin, le projet de dispositif de renforcement du dépôt légal a été finalisé.

Conformément aux demandes que L'ARP avait exprimées, l'obligation de dépôt est limitée aux films français et n'est étendue aux coproductions minoritaires que lorsque le pays majoritaire n'oblige pas au dépôt légal. Est ainsi assurée la préservation des œuvres, sans imposer une redondance des dépenses. De plus, la non délivrance de l'agrément de production est limitée aux cas où les obligations de dépôt légal ne sont pas respectées pour le film en question, et non pour tout film produit par la société qui fait la demande d'agrément.

EUROPE

1. Plan d'investissement en faveur des industries culturelles :

En avril, L'ARP salue les efforts de l'Intergroupe Industries culturelles et créatives de la Commission européenne, qui a su amener le Parlement européen à demander que les industries culturelles puissent bénéficier du plan d'investissement de 315 milliards d'euros de la Commission.

Elle remercie notamment les Co-Présidents de l'Intergroupe, les députés Pervenche Berès et Christian Ehler pour leur investissement personnel, et voit là un nouveau témoignage de la reconnaissance de la culture comme un secteur d'emploi, de croissance et de rayonnement clef pour notre Union. C'est aussi, pour les cinéastes, le signe extrêmement positif que le Parlement européen voit dans les industries culturelles, et au-delà dans la culture elle-même, un pilier de l'Europe politique et citoyenne.

2. Directive droit d'auteur – Appel de Rome :

En mars, la Commission européenne souhaite remettre en question la directive droit d'auteur : selon elle un film européen doit sortir à la même date sur tous les territoires, et cela est empêché par le droit d'auteur. L'ARP estime donc essentiel de rappeler qu'un film a une sortie par territoire, et de travailler sur les questions de diffusion. Comme sur l'Exception culturelle, il s'agit là d'un sujet sensible.

Dans ce cadre, L'ARP et UniFrance films imaginent un projet commun à l'occasion du festival du film français à Rome.

Le 9 avril à Rome, dans le cadre de la 5^{ème} édition du festival « Rendez-Vous, Appuntamento con il nuovo cinema francese », L'ARP et UniFrance films organisent une matinée de débats sur

l'amélioration de la diffusion du cinéma européen dans les salles de cinéma, sur les chaînes de télévisions publiques et les plateformes VOD, et sur le statut du droit d'auteur en Europe. Cette rencontre a pour partenaires l'Institut français Italia, l'Ambassade de France en Italie, la Commission du Film d'Ile-de-France et la Roma Lazio Film Commission. A cette occasion, L'ARP constitue avec Unifrance une importante délégation européenne.

La journée est introduite par **Catherine Colonna**, Ambassadrice de France en Italie, et **Eric Tallon**, Directeur de l'Institut français Italia, avant que **Jean-Paul Salomé**, Président d'UniFrance films, n'ouvre les débats. Deux tables-rondes ont en effet rythmé cette rencontre :

COMMENT AMELIORER LA DIFFUSION DU CINEMA EUROPEEN A LA TELEVISION ET EN VOD EN EUROPE ? PRATIQUES ET ENGAGEMENT DES CHAINES PUBLIQUES.

Animée par :

- **Isabelle Giordano**, Directrice Générale d'UniFrance films

Avec :

- **Dante Desarthe**, Co-Président de L'ARP
- **Dana Hastier**, Directrice Générale de France 3
- **Vincent Grimond**, Président de Wild Bunch
- **Gianluca Guzzo**, Président Directeur Général de Mymovies.it
- **Lucia Recalde**, Chef d'unité d'Europe Creative – Programme MEDIA (TBC)

Conclu par :

- **Jean-Paul Salomé**, Président d'UniFrance films

DEBAT SUR LES EVOLUTIONS DU STATUT DU DROIT D'AUTEUR EN EUROPE ET PISTES DE REFLEXION POUR LA NOUVELLE COMMISSION EUROPEENNE.

Animée par :

- **Pascal Rogard**, Directeur Général de la SACD

Avec :

- **Lucas Belvaux**, Cinéaste
- **Emanuele Crialese**, Cinéaste
- **Peter Dinges**, Directeur du FFA et Président des EFAD
- **Michel Hazanavicius**, Co-Président de L'ARP
- **Maurizio Sciarra**, Auteur et Président de la Commission du Film d'Apulia

Cette journée accueille aussi les cinéastes **Ettore Scola**, **Matteo Garrone**, **Roberto Cicutto** (Luce Cinecittà), **Francesco Bruni** (Président de l'association de réalisateurs italiens 100autori), ainsi que **René Bonnell**, **Olivier-René Veillon**, Directeur de la Commission du Film d'Ile-de-France et son homologue **Luciano Sovenia** de la Roma Lazio Film Commission.

En conclusion de cette rencontre, les cinéastes européens lancent un appel pour une meilleure diffusion des œuvres européennes en Europe et pour la protection du droit d'auteur, largement repris dans la presse européenne, et notamment signé par Lucas Belvaux, Emanuele Crialese, Jean-Pierre Dardenne, Luc Dardenne, Dante Desarthe, Matteo Garrone, Costa Gavras, Amos Gitai, Michel Hazanavicius, Kamen Kalev, Paul Laverty, Mike Leigh, Ken Loach, Daniele Luchetti, Ursula Meier, Cristian Mungiu, Rebecca O'Brien, Jean-Paul Salomé, Volker Schlöndorff, Maurizio Sciarra, Ettore Scola, Abderrahmane Sissako, Paolo Sorrentino, Béla Tarr, Joachim Trier, Fernando Trueba, Wim Wenders...

En mai, suite à l'Appel de Rome, le Commissaire européen en charge des Affaires numériques Günther Oettinger émet le souhait de rencontrer des cinéastes signataires lors du prochain Festival de Cannes.

Une grande rencontre se tient donc après le colloque organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication autour du droit d'auteur, avec Günther Oettinger, Lucas Belvaux, Michel Hazanavicius, Dante Desarthe, Costa Gavras et Abderrahmane Sissako.

Au cours de ce déjeuner, Günther Oettinger exprime son souhait de réconciliation et de collaboration avec le monde de la création. Costa Gavras intervient tout particulièrement sur la problématique de territorialité, et sur le modèle de financement des films. Le Commissaire européen propose de se rencontrer régulièrement afin de mieux travailler ensemble.

Cette rencontre permet aussi d'exposer à Günther Oettinger les positions de L'ARP et les enjeux actuels du secteur cinématographique. Celui-ci devrait faire des exceptions à sa volonté de régulation globale. Sur le plan du cinéma, l'Europe réunit différents marchés spécifiques ; on ne peut donc pas traiter les films européens comme on le ferait avec les films américains. Günther Oettinger s'engage à réfléchir à ces positions, et rendez-vous est pris en septembre pour rencontrer la Commission et pour que celle-ci adresse un état des lieux de ses réflexions.

3. Territorialité des droits audiovisuels :

En juillet, L'ARP s'inquiète particulièrement suite à la position déclarée la Commission européenne par rapport à Sky UK et six grands studios américains. Celle-ci vient défaire des mois de discussions, et rompre la promesse du Commissaire européen Günther Oettinger de poursuivre les échanges jusqu'à la fin d'année.

Cette poursuite des échanges devait pourtant permettre d'établir les exceptions envisageables à la territorialité des droits audiovisuels et cinématographiques, élément essentiel du préfinancement des œuvres. En interdisant la cession de droits sur la base des territoires aux studios américains et au groupe audiovisuel britannique, c'est toute la territorialité des droits qui serait rendue impossible par la Commission, et son principe même qui serait entièrement nié.

Cet excès de zèle en matière de remise en cause de la territorialité pourrait avoir des effets extrêmement destructeurs pour toute la production européenne.

En novembre, le Vice-Président de la Commission européenne Andrus Ansip déclare aux cinéastes européens être conscient que la territorialité est un élément essentiel du financement des films et ne doit, à ce titre, en aucun cas être mise en danger.

4. Rencontre avec Andrus Ansip :

En novembre, le Vice-Président de la Commission européenne, en charge du marché unique numérique (DSM pour digital single market) **Andrus Ansip** reçoit à Bruxelles les cinéastes européens, représentés par **Eric Lartigau, Dante Desarthe, Michel Hazanavicius, Jean-Paul Salomé, Lucas Belvaux, Dariusz Jablonski** et **Annette K. Olesen**.

Le rendez-vous est organisé à la demande même d'Andrus Ansip. C'est une marque de la prise en compte de la nécessité d'un dialogue avec ceux qui font les films. Le rendez-vous semble

constructif positif : il permet de mieux faire comprendre au Vice-Président l'importance de ne pas défaire totalement la territorialité des licences d'exploitation des œuvres, et ouvre la voie à un travail plus approfondi sur des solutions alternatives en faveur de la circulation des œuvres qui soient moins destructrices pour la création.

Suite à la rencontre, L'ARP estime que cette importante séance de travail a dessiné, avec pédagogie et de façon constructive, les pistes d'une meilleure diffusion du cinéma en Europe. Elle a aussi permis de lever certains malentendus passés et d'écarter des idées reçues : ce n'est pas le droit d'auteur qui freine la meilleure circulation et la diffusion des films en Europe, et celle-ci ne sera rendue possible qu'en adaptant le modèle économique du cinéma sans en modifier les fondamentaux.

Les cinéastes s'engagent à coopérer étroitement avec Europe créative afin de parfaire les outils et les moyens existants de soutien à la circulation des œuvres, de permettre au cinéma européen d'être plus efficacement exposé sur tout le territoire commun, tout en préservant l'équilibre économique de l'industrie cinématographique.

Les principales pistes évoquées le 9 avril dernier, lors de l'Appel de Rome (lutter contre le piratage ; soutenir les salles de cinéma européennes ; inciter les télévisions publiques à mieux diffuser le cinéma européen sur leurs déclinaisons numériques ; encourager l'émergence d'acteurs européens compétitifs en services VoD) doivent y aider.

5. Communication de la Commission européenne pour le marché unique numérique :

En mai, L'ARP voit dans la communication publiée par la Commission européenne sur son plan d'action en faveur du marché unique numérique, les signes d'un retour sur une position dogmatique absolue qui pouvait s'avérer extrêmement destructrice pour la création.

En effet, la Commission prend enfin soin de préciser que l'objectif de développement du marché ne doit pas se faire au détriment de la valeur des œuvres, ni rendre impossible leur financement, notamment pour les œuvres audiovisuelles et cinématographiques.

L'ARP salue aussi la volonté de la Commission d'aller vers une réforme de la directive SMAD ou encore du statut des hébergeurs : un travail collectif est nécessaire pour créer un écosystème européen pertinent pour la création cinématographique et audiovisuelle.

L'ARP reste mobilisée auprès de la Commission européenne pour travailler sur les axes évoqués lors de l'Appel de Rome des cinéastes européens, pour assurer une meilleure diffusion d'un cinéma dans toute sa diversité, tant dans les salles de cinéma, que sur les chaînes de télévision et les plateformes VOD européennes.

6. Solidarité avec les cinéastes danois :

En février, au lendemain des attentats de Copenhague, L'ARP exprime aux cinéastes et créateurs danois son entière solidarité. En attaquant un centre culturel et une synagogue, en visant caricaturistes, journalistes, diplomate, citoyens, personnes de confession juive, en assassinant le cinéaste Finn Nørgaard, ce sont toutes les valeurs de démocratie et de liberté d'expression que l'on a, une fois de plus, tenté de mettre à terre. L'ARP considère que s'attaquer à la culture est un symbole d'autant plus fort et violent dans le contexte actuel de

terrorisme, d'antisémitisme et d'amalgames dangereux, et que jamais aucun motif religieux ne justifie le terrorisme et l'oppression.

INTERNATIONAL

1. Maroc :

Alors qu'en mai, les spectateurs cannois réservaient un accueil enthousiaste au film de Nabil Ayouch, *Much Loved*, sélectionné à la Quinzaine des Réalistes, et à ses actrices principales, le Ministère de la Communication du Maroc a interdit la diffusion du film dans tout le pays pour « outrage grave aux valeurs morales et à la femme marocaine ». L'ARP condamne cette interdiction, qui encourage les pires attaques des courants conservateurs marocains envers le film, Nabil Ayouch et Loubna Abidar faisant l'objet de menaces de mort sur les réseaux sociaux.

De tous temps, le cinéma a eu vocation à montrer la réalité sous tous ses aspects. De toute évidence, ce film sur le milieu de la prostitution à Marrakech montre une réalité que les autorités marocaines refusent de regarder en face. Pourtant, cette réalité niée ne sera modifiée en rien par cet acte de censure délibérée.

L'ARP s'associe à l'Union des Réalistes Auteurs Marocains et au large courant de solidarité qui se lève autour de Nabil Ayouch et de son film, pour dénoncer l'obscurantisme et les violentes atteintes à la liberté que cette interdiction constitue : atteinte à la liberté d'expression, atteinte à la liberté du metteur en scène d'exposer son travail, atteinte à la liberté des spectateurs qui ne peuvent avoir accès au film dans les salles de cinémas marocaines.

Une soirée de soutien est organisée au Cinéma des Cinéastes autour de la projection du film, suivie d'une discussion animée par Antoine Desrosières, cinéaste et membre de la Commission de classification des films, afin de débattre de la liberté d'expression et des questions de censure.

2. Ukraine :

En août, L'ARP s'inquiète de la condamnation par un tribunal russe, du cinéaste ukrainien Oleg Sentsov à vingt ans de colonie pénitentiaire pour terrorisme, assortie d'une mesure de détention à « régime sévère ».

Loin du conflit qui oppose l'Ukraine à la Russie, cette condamnation d'un artiste, en l'occurrence cinéaste, semble revêtir une sentence qui va bien au-delà d'un acte de justice. Dans leurs pays, les cinéastes représentent une forme de liberté d'idée et d'expression. Une fois de plus, la condamnation d'un cinéaste est utilisée pour défier les défenseurs de la démocratie, et l'on ne peut accepter que, pour faire taire une vérité, les autorités recourent à des prétextes graves, et manifestement sans rapport avec la réalité.

L'ARP exprime donc son soutien indéfectible à Oleg Sentsov et à tous ceux qui se battent, en Russie comme ailleurs, pour défendre leurs libertés.

3. Iran :

En octobre, L'ARP tient à exprimer ses plus vives inquiétudes pour le cinéaste iranien Keywan Karimi, condamné à six ans de prison et 223 coups de fouet par le régime de Téhéran. Déjà surveillé depuis son documentaire sur les graffeurs dans la société iranienne, puis accusé d'insulte envers le sacré pour une scène de baiser qu'il nie avoir tournée, Keywan Karimi rejoint la trop longue liste des artistes, journalistes et citoyens condamnés par l'Iran au mépris de la plus élémentaire liberté d'expression ou de pensée.

Diplômé de l'université de Téhéran, Keywan Karimi a étudié les sciences sociales et la communication, et participé à des ateliers de réalisation en Allemagne, Thaïlande et Russie. Son court métrage *Broken Border* a été récompensé dans plusieurs festivals. Avec courage, il s'est engagé à montrer la réalité de son pays, au risque d'être privé de ses droits les plus fondamentaux, et en mettant sa vie en péril.

L'ARP condamne avec la plus grande fermeté les actes liberticides des autorités iraniennes, et salue le courage et l'esprit de liberté de Keywan Karimi comme des artistes iraniens en général.

LES PERSPECTIVES DE L'ARP POUR L'ANNEE 2016

En 2015, L'ARP prévoit de développer plusieurs projets au plan régional, national, européen et international.

FRANCE

- **Relancer la réflexion au niveau français et européen autour de la chronologie des médias**, et être moteur dans les négociations autour de la chronologie des médias et des obligations des éditeurs de services de télévision.
- **Accompagner les chaînes de télévision dans leurs réflexions sur la diffusion non linéaire des œuvres**, et dans les modèles économiques du cinéma français et européen. Reprendre avec elles les discussions autour des obligations de groupe.
- **Contribuer aux discussions pour une meilleure transparence entre producteurs et distributeurs** dans leurs relations commerciales.
- **Accompagner l'adaptation du régime de la copie privée** aux nouveaux modes de diffusion.

EUROPE

- **Day and Date** : Après avoir coordonné le projet SPIDE, consortium de deux groupements déjà soutenus par la Commission européenne dans le cadre du 1^{er} volet de l'Action Préparatoire (Speed Bunch, coordonné par Wild Bunch, et TIDE, coordonné par L'ARP), L'ARP continuera en 2016 à encourager les expérimentations de sorties en Day and Date, et d'une réflexion sur les évolutions possibles de la chronologie des médias.

- **Prise de contacts avec de nouveaux partenaires européens :** en 2016 L'ARP entretiendra les liens créés avec les organisations, institutions et cinéastes européen(ne)s.
- **Présence des enjeux européens aux Rencontres Cinématographiques de Dijon 2016 :** L'ARP lie dès que possible les Rencontres Cinématographiques de Dijon aux enjeux européens, en y développant la présence d'interlocuteurs européens majeurs, en fidélisant ses contacts avec certains organes de presse européenne, en ouvrant dès que cela s'y prête, les thématiques de ses débats à une dimension européenne.
- **Participation de L'ARP aux grands colloques européens :** pour faire entendre sa voix et celle de ses partenaires, L'ARP envisage de participer en 2016 à quelques grandes manifestations rythmant la vie du cinéma européen et international : Conférence d'Europa Cinémas, colloques MEDIA...
- **Accentuer l'information des membres du Conseil d'Administration de L'ARP aux enjeux européens,** en conviant ponctuellement Cécile Despringre, Déléguée Générale de la SAA basée à Bruxelles, afin qu'elle puisse participer à l'exposition des sujets européens d'actualité et relayer les combats de son organisation.
- **Imaginer un événement européen à l'image des Rencontres Cinématographiques de Dijon,** qui permette de réunir les différents acteurs européens autour de problématiques communes, afin d'y apporter des solutions et perspectives d'évolution.

Paris, le 30 mai 2016

*Merci à tous les membres qui se sont mobilisés,
tout au long de l'année, à travers toutes ces actions.*

Merci également à celles et ceux qui auront lu ce rapport jusqu'à la fin !